(D:

FR. 131460 b

Case
FRC
25198

ADRESSE
AUX AMIS
DE LA PAIX.

PAR M. SERVAN, ancien Avocat Général au Parlement de Grenoble.

1789.

THE NEWBERRY
LIBRARY

ADRESSE
AUX AMIS
DE LA PAIX.

LES hommes passionnés & dangereux ne lisent guere, ou ne lisent que des livres dangereux & passionnés comme eux ; ils rejettent tout ce qui ne les flatte point. Toutes les pensées modérées les irritent.

Hommes équitables, hommes sages ; vrais amis de la paix, je ne puis donc m'adresser qu'à vous : vous seuls aurez la patience de me lire, & peut-être le courage de me croire.

Et voici d'abord ce que j'ose vous dire : il n'est plus temps, amis de la paix, il n'est plus temps de vous cacher dans la retraite que vous chérissez ; de fuir les hommes injustes & turbulens que vous craignez, ou de garder un silence modeste au milieu de leurs disputes emportées : il n'est plus temps enfin, de vous contenter de réfléchir & d'observer ; le repos n'est plus de saison, & la prudence est d'avoir du courage : il faut agir, il faut parler vous-mêmes : voici le moment où vous devez vous répandre en public, vous montrer par-tout ; & plût au Ciel que dans ce moment critique, tout homme

ſage osât ſe donner à lui-même la place, &, s'il le pouvoit, la hauteur d'un obéliſque dans les places publiques.

Amis de la paix, lorſque tout conjure pour ſa ruine, c'eſt à vous enfin de conſpirer pour ſon ſalut, & vous n'avez pas un ſeul moment à perdre ; ſi vous laiſſez échapper celui qui s'enfuit, votre ſilence & votre inaction ſeront auſſi coupables que les diſcours & les complots même des hommes factieux : ils auront voulu perdre la Patrie, & vous n'aurez pas voulu la ſauver. Que dis-je ? ils auront même déployé plus de courage pour faire le mal, que vous pour l'empêcher ; & prenez bien garde qu'en partageant avec eux le crime de mauvais Citoyen, vous n'ayez tout ſeuls l'infamie de la lâcheté.

Bons Citoyens ! concevez-vous bien la ſituation où nous ſommes ? Encore un moment de patience & de courage, & la France eſt ſauvée ; encore un degré d'anarchie, & la France eſt perdue : ne voyez-vous pas la Nation entiere, ſuſpendue par un cheveu ſur un abîme ? Et le ciſeau de la diſcorde eſt ouvert. Bons Citoyens ! que ferez-vous ?.... Ah ! ſans doute, tout ce que vous pourrez faire : ce qui n'excédera pas entierement votre pouvoir, vous le comprendrez rigoureuſement dans votre devoir même.

Et d'abord ce que vous avez de plus preſſant, c'eſt de vous unir : formez enfin des aſſemblées d'hommes ſages, comme il y en a d'hommes turbulens : quoi ! les inſenſés & les méchans ſavent s'unir, & les bons & les ſages ne ſauront que s'iſoler ! Que la ſageſſe eſt dangereuſe, ſi elle ne veut être utile qu'à elle-même ! Uniſſez-vous donc, bons Citoyens, & ne tardez point à montrer à la Patrie des aſſemblées régulieres, dont l'unique objet ſoit le rétabliſſement de la paix par tous les moyens qui dépendront de votre fortune, de vos lumieres, & de

votre courage : là, vous vous éclairerez mutuellement ſur les dangers communs ; vous vous communiquerez vos obſervations & vos vues ; vous vous animerez à chercher enſemble les reſſources, & jamais vous ne vous ſéparerez, qu'après avoir concerté chaque jour les combats que vous devez livrer à toutes les idées, comme à toutes les actions dangereuſes.

Dans ce moment d'efferveſcence terrible, attendez-vous à trouver par-tout les idées exagérées, par-tout les actions tendant à la violence. Vous ſerez environnés d'hommes qui reſſemblent à ceux que l'ivreſſe a frappés ; toutes les limites, les routes même varient à leurs yeux troublés ; & parce qu'ils chancellent, ils croient que leur chemin eſt mobile ; ce que les uns appellent *juſtice inviolable*, vous l'entendrez nommer par les autres, *oppreſſion inſupportable*. Droits, devoirs, raiſon, équité, toutes ces notions de morale qui doivent être fixées comme des termes, chez des hommes ſoumis à des lois, ſont maintenant ébranlées dans leurs fondemens par les ſecouſſes d'une grande révolution : chacun s'empreſſe de les ſaiſir comme des matériaux pour l'édifice qui lui convient dans la ſubverſion générale ; & tous diſputant ſur des ruines, ſont prêts de s'en faire des armes pour achever de s'écraſer par leurs ruines mêmes.

I.

Amis de la paix, vous trouverez des ames douces & ſenſibles, que les meurtres & tous les crimes de la populace ont indignées contre le peuple même.

Vous trouverez des ames timides, épouvantées par le trouble, & préférant déjà l'ordre apparent du deſpotiſme, aux déſordres qu'entraînent les efforts pour la liberté.

Vous rencontrerez même encore des hommes

ſuperſtitieux, qui croient la religion perdue, pour peu qu'on touche au Sacerdoce.

A chaque pas vous ſerez arrêtés par la foule de ces hommes qui ſe font aujourd'hui une profeſſion de la politique même, s'emparant hardiment de l'avenir pour le ſemer de préſages funeſtes, & recueillant d'avance chez la génération future une moiſſon de malheurs qu'ils ſe plaiſent à répandre au milieu de la génération préſente : en même-temps d'autres hommes, pour qui l'idée ſeule d'*égalité* eſt un joug inſupportable, vous heurteront de leur orgueil irrité.

Enfin, ſi vous voulez deſcendre au Peuple & juſqu'à la populace même, vous ſerez révoltés peut-être de ces ames groſſieres & violentes, ouvertes à tous les menſonges comme à tous les excès.

Amis de la paix, obſervez tout ce que ces hommes font avec vigilance ; écoutez tout ce qu'ils diſent avec patience, & répondez à tout avec modération.

Ne vous obſtinez point à conſoler, par le ſouvenir des maux paſſés, ou par les eſpérances des biens à venir, ces ames paſſionnées que le préſent ſeul occupe.

Au lieu de vous attacher à combattre les principes de chacun, appliquez-vous plutôt à leur montrer les convenances qui paroiſſent ſupérieures aux principes mêmes.

Tâchez enfin, dans ce cahos, de les ramener doucement à l'intérêt général, par ce fil de l'intérêt particulier, que la paſſion a briſé dans leurs mains.

II

Amis de la paix, attendriſſez-vous avec ces hommes humains & ſenſibles, que les violences, les outrages, les meurtres, les crimes de tous les genres ont rempli de terreur & de pitié.

Mais, leur direz-vous, ne commettez pas l'injuſtice de confondre une groſſiere & vile populace avec le bon & véritable Peuple, laborieux, honnête, & plus eſſentiellement ami de l'ordre que nous-mêmes : car enfin, le Peuple a beſoin de l'ordre pour s'aſſurer le néceſſaire ; & nous ne l'implorons guere qu'afin de protéger nos plaiſirs. Appellerez-vous *la Nation françaiſe*, ce tas de brigands achevés ou commencés, ſans profeſſion, ſans domicile, ſans patrie ? inſectes qui prouvent les vices du Gouvernement où ils pullulent, comme les vers annoncent un cadavre, & prouvent la mort du corps qu'ils détruiſent.

III.

Amis de la paix, quand on vous dira que la Nation Françaiſe a changé de caractere en changeant de poſition ; quand on vous peindra la confuſion de tous les droits, l'oubli de tous les devoirs, le mêlange des conditions, l'anéantiſſement de toutes les diſtances, par-tout enfin, l'inſubordination qui mene à tous les déſordres par la licence ; quand on en voudra conclure que l'ancien aviliſſement a tout-à-fait corrompu notre Nation, que la ſervitude nous a rendus incapables de la vraie liberté, & que, pour avoir trop obéi, nous ne ſommes plus dignes de nous gouverner nous-mêmes : pourquoi, répondrez-vous, voulez-vous ſi légérement déſeſpérer du caractere de la Nation ? Ne faut-il pas diſtinguer un accident paſſager d'un état durable ? La criſe qui peut guérir eſt-elle toujours une maladie mortelle ? Que diriez-vous d'un homme qui s'épouvanteroit de ſe voir couvrir de puſtules, après avoir reçu l'inoculation pour garantir ſa vie même ? Vous vous étonnez de quelques actes d'inſubordination & de licence ; mais, que ne vous étonnez-vous bien davantage, en voyant la France ſans lois, ſans Magiſtrats, ſans force qui la contienne & la dirige,

& ſachant pourtant ſe contenir & ſe diriger depuis deux mois entiers par la ſeule force du ſentiment, ou de l'habitude de l'ordre ?

Cherchez dans les hiſtoires humaines quelque autre exemple d'un ſi grand Empire, où tous les Citoyens armés, & livrés pour toute regle à leurs paſſions, aient ſi long-temps conſpiré à ſe conſerver plutôt qu'à ſe détruire.

Doit-on augurer d'un tel Peuple une licence incurable, ou le facile rétabliſſement de l'ordre ? Si la ſeule habitude du travail a pu contenir les dernieres claſſes des Citoyens ; ſi la ſeule puiſſance de la morale a pu réprimer les autres, qu'arrivera-t-il lorſque les Lois ſoutiendront ces hommes de toute leur énergie ?

De tout temps le Peuple Français eſt connu par ſa ſoumiſſion à des Lois vicieuſes : eſt-ce un motif d'augurer ſa révolte contre des Lois plus ſages ? Il eſt célebre par ſon attachement pour les plus mauvais Rois : eſt-ce un préſage de ſon ingratitude pour le plus doux des Princes ; celui qui a plus rendu aux Français en deux mois, que ſes prédéceſſeurs ne leur avoient ravi en huit ſiecles ?

S'il eſt vrai que les Peuples aient leurs caracteres comme les hommes, croyons qu'ils ſont également invariables pour les Peuples comme pour les individus ; le caractere eſt un cercle autour duquel les hommes peuvent tourner, mais d'où ils ne peuvent ſortir jamais. Et ſoyons bien sûrs que le Français, léger, impétueux, prompt à cenſurer, à murmurer même, ſera toujours le Peuple le plus facile à gouverner avec du pain & de l'honneur.

Il ne faut point confondre un Peuple barbare & devenu féroce, avec un Peuple avili & corrompu : parmi les excès de la populace même, on n'a remarqué ni l'aviliſſement de la lâcheté, ni la corruption de l'avarice ; on ne l'a point vu, dans ſes atrocités, marchander avec de l'argent la vie de ſes ennemis

ni la ſienne : quelle pitié d'obſerver toujours une Nation chez ſes Maîtres, & de juger des vices qui ſont dans les chaumieres, par ceux qu'on voit dans les Palais ! Voyez un grand chêne dont les inſectes ont attaqué la cime : elle ſe briſe ſous l'effort d'un orage ; mais l'arbre reſte debout en réſiſtant par ſes racines ; telle eſt la France. La tête de ce grand chêne eſt briſée, mais le Peuple, comme des racines profondes, le ſoutient au milieu de l'orage.

IV.

Amis de la paix, vous êtes bien convaincus qu'on ne peut la conſerver que par la liberté fondée ſur les Lois : mais ne vous révoltez point contre ces ames timides qui vous diront qu'un ſiecle de deſpotiſme eſt moins funeſte que quelque mois d'anarchie ; que la révolution la plus heureuſe coûte toujours trop cher, & que la liberté eſt un héritage qu'il faut laiſſer défricher à ſes enfans.

Vous leur répondrez avec modération, qu'après un ſiecle de deſpotiſme, on trouve encore un ſiecle de deſpotiſme ; & qu'après quelques mois d'anarchie, on a ſouvent conquis des ſiecles de liberté.

V.

Amis de la paix, vous vous appercevrez bientôt que la vanité de paroître de grands politiques, a ſaiſi la plupart de vos concitoyens, comme autrefois ils étoient paſſionnés de paroître des hommes à bonnes fortunes.

C'eſt le malheur de notre Nation, que tout, juſqu'à la raiſon, y prend les travers de la mode ; attendez-vous donc à trouver à chaque pas de ces politiques abſurdes, injuſtes ou menteurs.

Ils accuſeront de mille défauts les décrets de l'Aſſemblée Nationale. Mais vous, ſans diſcuter leurs reproches, contentez-vous de leur dire : vous

avez envoyé des hommes à l'Assemblée Nationale, & vous vous étonnez que leur ouvrage ne soit pas sans défaut !

Tantôt ils se plaindront de l'extrême lenteur, & tantôt de l'extrême précipitation de cette Assemblée.

Sans les faire rougir de leur contradiction, demandez seulement si jamais une Assemblée d'hommes a plus remué, & plus fixé des vérités importantes dans un si court espace de temps, & si, dans la rapidité des événemens, il étoit possible de mettre plus de lenteur dans les décisions ?

Demandez, en un mot, qu'on examine attentivement si le temps permettoit de faire beaucoup plus ; ou si la nécessité permettoit de faire beaucoup moins.

Présentez à ces hommes une vérité qui les saisira peut-être : nous ne sommes point placés, leur direz-vous, dans un juste point de vue, pour juger de cette révolution. Et qui sait si la postérité, en s'éloignant des objets, & jugeant cette mémorable Assemblée, ne s'étonnera pas toujours davantage de son activité, en comparant l'ouvrage avec le temps du travail ; & de sa sagesse, en comparant l'ouvrage avec la grandeur des obstacles ?

V I.

Hommes sages, ce ne sera pas sans peine que vous entendrez si souvent reprocher à votre Assemblée Nationale sa fermentation, son trouble, son désordre : & sans doute vous admirerez ces détracteurs qui se passionnent eux-mêmes contre ceux qui se sont passionnés pour eux ; mais que pourroient-ils vous répondre, si vous leur disiez : quand vous avez envoyé vos Députés à l'Assemblée Nationale, vous, hommes du Tiers-Etat, ne leur avez-vous pas dit : *brisez toutes nos chaînes ?* Et vous, Nobles ; vous, Ministres de la Religion, vous avez dit aux

vôtres : *conſervez-les toutes* ; & vous oſez vous ſcandaliſer tous, après cette miſſion, du bruit que font vos Repréſentans en ſécouant ces chaînes avec violence : vous appelez *tumulte*, *déſordre*, *cabale*, le combat que vous avez commandé vous-mêmes !

Etes-vous donc ſi inſenſés de croire qu'un Peuple change de gouvernement, comme un homme paiſible change de vêtemens ; ou qu'on paſſe de la ſervitude à la liberté, comme d'un appartement à un autre ? Avez-vous cru que dans une aſſemblée compoſée d'une foule d'hommes dont les uns veulent devenir libres, & les autres veulent reſter maîtres, on puiſſe terminer ces queſtions, où ſe mêlent les plus ardentes paſſions humaines, comme un Géometre réſout dans ſon cabinet un problême ſur les nombres ; & qu'il fût poſſible, en un mot, d'acquérir ſans trouble cette liberté qu'on ne peut même conſerver ſans inquiétude ?

Quand vous ne verrez jamais l'ordre & le ſilence dans une aſſemblée d'eſclaves, étonnez-vous alors de voir quelquefois le déſordre & le trouble dans une Aſſemblée d'hommes libres : c'eſt au milieu du tumulte & des cris de ces hommes libres que ſe forme ſouvent la loi qui doit impoſer le ſilence à tous les citoyens ; & c'eſt dans le ſilence terrible de tous les ſujets, que le deſpotiſme forme la loi qui doit arracher des cris étouffés à chaque particulier.

VII.

Bons Citoyens, vrais amis de la paix, diſſipez de toutes vos forces les alarmes qu'on affecte de répandre ſur la liberté de l'Aſſemblée Nationale dans le ſein de la Capitale. Faites bien comprendre que ſi cette liberté n'étoit pas fondée ſur l'intrépidité des Députés, elle le ſeroit ſur l'intérêt de Paris même : les Citoyens de cette Ville veulent-ils ſeuls être eſclaves, tandis que nous

voulons être libres ; ou veulent-ils être libres, & que nous ſoyons ſeuls eſclaves ? Le Peuple de Paris, enfin, veut-il, peut-il être le peuple-Roi, comme celui de Rome ?

Chaſſez donc ces craintes dangereuſes ; & comme on diſtingue la force d'un homme aux pulſations de ſon pouls, faites ſentir la liberté de l'Aſſemblée à la vivacité même de ſes débats.

Hommes juſtes, & qui voulez ſincerement la paix, daignez écouter mes réflexions ſur ceux qui ont la charité de nous dire, ou de nous faire entendre que notre Aſſemblée Nationale n'eſt qu'un aſſemblage d'hommes audacieux & pervers, qui enchaînent des hommes foibles & timides ; que veulent-ils que nous faſſions de cette terrible vérité ? Dans le moment où nous ſommes, lequel vaut mieux, de l'ignorer ou de l'apprendre ? Pour moi, j'ai beau rêver, & je ne vois pas qu'on en puſſe tirer autre choſe à préſent que la guerre civile : Citoyens cruels ou bien imprudens, attendez du moins, pour nous découvrir le déſordre, que nous ſoyons aſſez paiſibles pour le réparer. Ah ! ſi Dieu lui-même me révéloit une vérité qui dût porter le trouble & la guerre, je ne dis pas dans un vaſte Empire, je ne dis pas dans une ſeule cité, mais dans la derniere des familles, je me dirois à moi-même : *cache cette vérité dans le fond de ton cœur : c'eſt un dépôt que Dieu te confie pour maintenir, en le célant, la paix parmi tes ſemblables.* Oui, la vérité même, quand elle eſt dangereuſe, doit être enchaînée comme une bête féroce. Et que ces hommes ne diſent pas que la vérité n'eſt jamais dangereuſe : ce ſeroit dire que l'eſprit de l'homme eſt toujours juſte, & que ſon cœur eſt toujours droit. Nous ne pouvons pas plus recevoir la vérité dans tous les temps, que la nourriture à toutes les heures.

Bons Citoyens, ne vous laiſſez point alarmer de toutes ces révélations dangereuſes : dites-vous

bien que toute assemblée d'hommes a toujours offert un mêlange de vices & de vertus, d'audace & de timidité, de talens & de calomnies; que ce mêlange même est peut-être nécessaire pour opérer la fermentation qui épure les décisions de ce qui est dangereux, & ne laisse que l'utile, à peu-près comme de la combinaison des plantes venimeuses & salutaires on forme de vrais remedes.

Sans vous embarrasser de scruter les cœurs de ceux qui viennent de vous faire des Lois, contentez-vous de ces Lois mêmes : que vous importe l'ouvrier, quand vous n'avez à faire que l'ouvrage ? Fût-ce la main de Catilina qui présentât de bonnes Lois, il faudroit les recevoir comme de la bouche de Caton même; & quand on croit entendre la raison de tous les hommes, il ne faut jamais y chercher la passion de tel homme.

VIII.

Je sais bien, Amis de la paix, qu'on n'épargnera rien pour décrier ces Lois, & que d'avance on en prédira les effets les plus funestes. Voulez-vous abréger de vaines prédictions, faites à ces détracteurs une seule question, & pressez-les d'y répondre nettement.

Des Lois anciennes & des Lois nouvelles.

En avouant tout ce que vous voudrez de nos Lois nouvelles, rendront-elles, leur demanderez-vous, le Peuple Français plus malheureux qu'il ne l'étoit par les Lois anciennes ? Alors vous verrez ces hommes rougir & se taire, ou dumoins s'efforcer de parler pour ne rien dire.

Mais suivez-les dans leur fuite, & demandez-leur s'ils ont tout-à-fait oublié ce que nous étions, pour s'alarmer tant de ce que nous allons être ? Bien loin de nous regarder comme des Citoyens, leur

direz-vous, à peine ſembloit-on nous croire des hommes : notre conſcience appartenoit à tous les Prêtres, notre fortune à tous les déprédateurs, & nos perſonnes à tous les délateurs : nous étions la proie de nos ennemis dans la guerre, & la fable de l'Europe dans la paix : nous ſeuls enfin nous ignorions encore le degré d'abjection où nous étions tombés ; & ſitôt qu'un Français avoit paſſé la limite de ſa Patrie, ſon nom étoit un fardeau qu'il ne ceſſoit plus de porter juſqu'à l'extrêmité du globe.

Nous étions ſi loin d'avoir quelque liberté, qu'il ne nous étoit pas même permis de parler de la liberté des autres ; & ſouhaiter un meilleur gouvernement, étoit pour nous auſſi périlleux, que pour d'autrrs Peuples de l'obtenir.

Pour comble de miſere, le temps & l'infortune nous avoient ravi juſqu'à cette gaieté que l'Europe appeloit folie, & que la nature ſembloit nous avoir donnée comme elle donne le ſommeil aux malheureux.

Vous qui blâmez tout ce qui vient de ſe faire, j'interroge votre conſcience, ajouterez-vous, & je vous demande de me répondre avec bonne foi : ſi l'on vous avoit annoncé, il y a vingt ans, tout ce qu'on vous offre aujourd'hui, vous l'auriez d'abord écouté comme un rêve, & vous l'auriez enſuite reçu comme un préſent de la Divinité ; et maintenant, parce que ce préſent vous eſt offert de la main de quelques Concitoyens que vous n'aimez ou n'eſtimez pas, vous le décriez : eh bien, venez donc avec nous, venez jurer ſur le code de nos Lois abſurdes & barbares, venez jurer à la porte de nos priſons d'Etat, venez jurer dans nos campagnes déſolées, dans les chaumieres incendiées d'impôts, dans les places publiques teintes du ſang humain, dans le palais des Rois inveſtis de la flatterie & du menſonge ; venez jurer au milieu de ces courtiſans,

de ces miniſtres plus vils que la ſervitude, & plus corrompus que le vice même ; venez jurer, enfin, à la face de Dieu & des hommes, que notre ancien état étoit meilleur que celui qu'on nous offre. Non, vous ne l'oſeriez jamais, & déjà vous croiriez entendre le cri de la Nation indignée, atteſtant contre vous le ciel & la terre.

Un menſonge nuiſible à la Patrie eſt ſans doute le plus grand parjure : pourquoi donc commettez-vous devant chaque Citoyen le parjure que vous n'oſeriez proférer devant la Nation toute entiere ?

IX.

De la vanité des prédictions politiques.

C'eſt une place ſi commode que l'avenir, on y diſpoſe ſi bien de toutes choſes, les événemens qui ne ſont point encore arrivés gênent ſi peu, que vous devez bien vous attendre, vous qui déſirez la paix, de voir ceux qui ne s'en ſoucient guere, ſe ſauver des reproches du paſſé en ſe jetant parmi les fantômes de l'avenir ; malgré tout ce que vous pourrez dire, ils voudront vous en épouvanter ; & vous entendrez ſur la Conſtitution nouvelle les prédictions les plus funeſtes.

Les hommes ſont preſque tous des enfans ; comme eux ils ſe plaiſent, par l'émotion même de la terreur, à écouter les contes qui les effraient : tâchez de ramener ceux-ci à la vérité par les réflexions que je vais vous offrir.

Liſez, direz-vous, ou faites-vous raconter ce que les hommes ont écrit ſur les gouvernemens de la terre les plus célebres par la liberté ; & je puis vous aſſurer que vous ne trouverez pas un de ces gouvernemens où la liberté ait été conſervée ou ruinée, préciſément de la maniere que les politiques l'avoient annoncé.

Quand on établit le Tribunat à Rome, doutez-

vous que les Patriciens ne fissent des harangues admirables pour en démontrer les dangers, & qu'ils ne peignissent le peuple Romain à Rome, comme on peint le Peuple Français à Paris? Harangues admirables, éloquence sublime! & le Tribunat sauva Rome.

Quel politique Romain ne regarda la dictature comme l'institution la plus salutaire? & l'institution de la dictature, à la fin, perdit Rome. Nul homme ne put voir la connexion des événemens entre la dictature de Camille ou de Fabius, & celle de Sylla ou de César.

O! vanité de la politique même après l'existence de l'Empire Romain, quand mille histoires eurent exposé à tous les yeux, mis, pour ainsi dire, dans toutes les mains les pieces de cette vaste machine; quand elles eurent montré les événemens qui en avoient excité le jeu, ces étonnans effets furent encore un problême: il a fallu de nos jours le génie de Montesquieu pour nous en expliquer la grandeur & la ruine.

Et ce qui est bien singulier, ce même Montesquieu, qui dans cet Ouvrage perçant tout le passé avec un œil d'aigle, semble n'avoir besoin que de se tourner pour percer aussi surement l'avenir; ce Montesquieu s'avise de prédire une grandeur future à une petite république de Suisses; & cette République n'a pu tirer jusqu'à présent sa sureté que de sa modération: bornée à sa conservation, on diroit qu'elle met sa sagesse à démentir la prédiction de Montesquieu.

L'Abbé de Mabli n'a-t-il pas vanté le Gouvernement naissant de Suede? & ce Gouvernement n'a pas cessé de se tourmenter & de tendre à se dissoudre.

Quand les nouveaux Américains voulurent se donner une constitution, combien les Anglais n'annoncerent-ils pas sa ruine! Les Anglais mêmes, depuis

depuis qu'ils ſont libres & riches, n'ont point ceſſé de ſe prédire d'un jour à l'autre la banqueroute & l'eſclavage ; & ce qu'il y a d'admirable, on voit toutes ces vaines prédictions ſe réfugier dans l'avenir, à meſure que le préſent les dément & les pourſuit, & s'appeler toujours effrontément *la vérité*, le lendemain même du jour qui les a convaincues d'impoſture.

Je vais plus loin, Amis de la paix : ſi vous demandiez maintenant à tous ces politiques ſi clairvoyans ſur les effets de notre Conſtitution nouvelle, de vous développer toutes les cauſes de la révolution qui nous paſſionne aujourd'hui, nul ne pourroit vous les aſſigner avec netteté ; vous les verriez tous entrer dans un labyrinthe, où chacun errant à ſa maniere, chercheroit une iſſue différente.

Foibles & inſenſés que nous ſommes, nous ne ſaurions expliquer le paſſé ni le préſent, & nous avons la fureur de deviner l'avenir ! nous oublions ſans ceſſe que les hommes n'ont que deux grands maîtres pour les inſtruire, l'expérience & le génie ; que ces deux maîtres ne peuvent, dans les choſes qui ne tiennent pas à nos premiers beſoins, preſque rien l'un ſans l'autre ; que l'expérience n'eſt rien ſans le génie qui la recueille, comme le génie eſt peu de choſe ſans l'expérience qui le ſoutient.

Quelle pitié de voir tous ces ſpéculateurs démonter piece à piece nos machines politiques, calculer la dimenſion de chaque roue, leur action réciproque, leurs frottemens, &, comme s'ils avoient tout fait, annoncer hardiment leurs effets & leur durée ! mais le premier mobile de tous ces rouages, le cours des événemens & tout ce que notre ignorance appelle *haſard*, le peuvent-ils calculer ? Savent-ils ſi, de l'urne de la Providence, toujours enfoncée dans un nuage, ces événemens

couleront comme des torrens ou comme des ruiſſeaux ?

Hélas ! au lieu de prédire le cours réglé des effets, que ces hommes précipités n'en prévoient-ils plutôt l'incertitude & les écarts ! & comptant peu ſur la ſolidité de tout cet engrenage politique, que ne diſpoſent-ils autour de ces rouages des ouvriers qui ſachent les réparer, quand les événemens les auront endommagés par un mouvement trop violent, ou qui puiſſent faciliter leur jeu, ſi ce mouvement, au contraire, eſt trop foible !

Ces ouvriers, plus néceſſaires que la machine même, politiques modernes, apprenez des politiques anciens ce qu'ils ſont ou ce qu'ils doivent être : ce ſont les inſtituteurs des enfans ; ce ſont les cenſeurs des hommes ; ce ſont, en un mot, tous ceux qui formeront nos mœurs : voilà, voilà le ſeul régulateur de la politique humaine & des événemens du haſard ; & voilà la ſeule choſe dont vous ne daignez point nous parler !

Bons Citoyens ! redites-le ſans ceſſe, parce que ſans ceſſe on l'oubliera : ce ſont nos mœurs qui décideront du ſort de notre conſtitution, & notre conſtitution ne ſauroit décider ſeule du ſort de nos mœurs.

Si nos lois civiles égaliſent davantage les fortunes ; ſi elles reſſerrent le reſſort de la puiſſance paternelle ; ſi, par leurs inſtitutions ſur les dots, elles rendent les mariages plus faciles ; ſi, par la liberté du divorce, elles affermiſſent ce lien en l'allégeant ;

Si nos lois de police favoriſent le travail, & rendent l'oiſiveté plus pénible que le travail même ; ſi elles ont l'art d'établir des fêtes vraiment publiques & patriotiques ;

Si nos lois criminelles ſont douces & impartiales ; ſi nous joignons à des lois qui puniſſent les fautes avec modération, d'autres lois qui récompenſent les vertus avec généroſité ;

Si par l'influence ſecrete, mais bien étendue, de nos lois fiſcales, on ramene les Villes dans les Campagnes ;

Si nos lois religieuſes ceſſant de dénaturer l'homme, ne s'occupent plus de le façonner à l'eſclavage civil, par l'eſclavage religieux ; ſi ces lois banniſſent la ſuperſtition qui avilit le cœur, pour établir à ſa place la morale qui l'éleve & l'affermit ;

Si l'on établit enfin une éducation où l'amour de la patrie & de la liberté ſoit nourri par les plus profondes racines de l'habitude, alors, bons Citoyens, nous pourrons dormir en paix ſur les défauts mêmes de notre Conſtitution, & ceux qui nous prédiſent la ſervitude & le malheur, auront menti.

Mais ſi, toujours dupes de notre caractere inquiet, impétueux & vain, nous voulons briller dans l'Europe par nos forces & nos richeſſes ; ſi nous regardons au-dehors les victoires comme un honneur, & le luxe au-dedans comme un bonheur ; ſi nous continuons à chercher d'autres délices que celles de la liberté dans le ſein de nos familles, alors, bons Citoyens, quelle que ſoit notre Conſtitution, ceux qui nous auront promis en ſon nom le bonheur, nous auront bien trompés.

X.

Hommes ſages, malgré ces réflexions, n'attendez pas que nos politiques diſcoureurs conſentent à ſe taire devant l'avenir : vous trouverez toujours des hommes précipités, qui, ſans attendre l'expérience, s'efforceront d'entraîner les eſprits dans leurs conjectures ſur les effets de nos lois nouvelles.

De l'aviliſſement de l'autorité royale.

Vous les entendez ſur-tout murmurer ſouvent de

l'aviliſſement de l'autorité royale : vous êtes Français, & ce reproche vous touchera : nous ! avilir l'autorité royale ! nous qui chériſſons la Monarchie par principes & notre Monarque par ſentiment !

Mais, pour ſavoir ce qui peut avilir un Roi, ne faut-il pas connoître ce qui doit l'honorer ? Si la gloire d'un Roi eſt de commander à des hommes, n'eſt-ce pas l'avilir que de dégrader ſes Sujets ?

Prenez-y garde, direz-vous à ces Français qui s'alarment, votre cœur vous trompe : accoutumés à compter les Rois pour tout, vous avez inſenſiblement oublié de compter les hommes pour quelque choſe ; toute reſtitution faite à la nature humaine, vous paroît un vol à la royauté ; & vos yeux ſont ſi faſcinés, que la loi même vous ſemble effacée, quand, au lieu de la volonté éclatante d'un Roi, vous n'y découvrez que la vôtre & celle de vos ſemblables.

Hélas ! faut-il blâmer les Rois de ſe croire preſque des Dieux, quand nous-mêmes avons la foibleſſe de crier au ſacrilege contre des Lois qui leur preſcrivent de n'être que les premiers des hommes ?

Cependant, quelle idée avons-nous de Dieu même ? Celle d'un Etre à qui l'accompliſſement de tout mal eſt impoſſible, & la perfection de tout bien eſt néceſſaire : ſeroit-ce donc avilir les Rois de leur ôter la puiſſance de nuire, pour les combler du pouvoir d'être bienfaiſans ?

Et quel indigne aviliſſement, au contraire, quand les inſtitutions humaines, abaiſſant un Monarque au-deſſous du plus vil de ſes Sujets, en font l'homme de ſon Empire le plus craint à la fois, & le moins eſtimé ; quand, lui préparant une route facile aux plus grands vices, elles ne ceſſent de lui embarraſſer celle des moindres vertus !

Bons Citoyens, dites encore qu'un Trône doit être un Autel où les Sujets portent tour-à-tour les

vœux confians de leurs beſoins, & les doux ſentimens de leur gratitude. Quelle profanation d'en faire un aſile où des Rois, des Miniſtres, des ſcélérats affreux ſoient toujours aſſurés de l'impunité des Lois, ſans jamais pouvoir s'y ſouſtraire à la haine des hommes, & aux vengeances de l'opinion !

Garantir les Rois de la foibleſſe qui les conduit aux abus de la puiſſance, leur conſerver toute la force qui peut en faire un légitime uſage, tel eſt l'unique moyen de maintenir la majeſté des Rois & la liberté des Sujets, & d'honorer à la fois les Rois par leurs bienfaits, & les Sujets par leur amour.

Nous n'aſſurons point que nos inſtitutions nouvelles aient entierement atteint ce but ; mais nous pouvons aſſurer qu'elles y tendent, & c'eſt bien aſſez pour les juſtifier d'avoir avili la majeſté royale. Eh ! comment auroient-elles pu l'avilir ? Elle étoit dégradée juſqu'au deſpotiſme.

X I.

Hommes ſages, vous ſavez que les hommes conviennent aſſez facilement des bons principes, mais qu'ils en nient ſouvent les conſéquences ; c'eſt que les bons principes en morale & en politique ne s'adreſſent qu'à la raiſon, & leurs conſéquences attaquent les intérêts & les paſſions.

C'eſt, par exemple, un principe aujourd'hui généralement reconnu, que l'union du pouvoir légiſlatif au pouvoir exécutif, produit le pouvoir arbitraire ; la premiere conſéquence de ce principe étoit de ramener le pouvoir légiſlatif à la Nation, en laiſſant le pouvoir exécutif au Prince ; cependant ce partage ſi ſimple a excité de grandes rumeurs : on n'oſe plus dire que le Prince ſeul doit faire les Lois, mais on aſſure qu'il peut ſeul les empêcher.

Du Veto *absolu & suspensif.*

En vérité, hommes sages, la vie des individus & celle des Etats n'étant qu'une suite de volontés & d'actions, quiconque a le droit de les empêcher de tout faire, a celui de les détruire.

Mais il faut écouter les raisons d'une telle opinion : « que prétendez-vous donc faire de vos Rois, disent » ses partisans ? voulez-vous qu'ils soient les pre- » miers Huissiers de la Nation ? Tous les Sujets au- » ront le droit de commander, & le Roi seul n'aura » que la prérogative d'obéir ! Simple spectateur de » l'œuvre de la Loi, il n'y concourra jamais d'une » maniere efficace ! Et si vous lui permettez de l'ar- » rêter un moment, c'est pour lui faire subir l'af- » front de l'admettre malgré lui, & d'en être le » héraut lui même ! Quel intérêt voulez-vous que » les Rois prennent à l'exécution de ces Lois qui » leur seront toujours étrangeres, & leur paroî- » tront souvent ennemies ? N'est-ce pas aussi une » injustice trop criante dans votre constitution, de » supposer toujours le Prince sans vertus & vos » Représentans sans vices ? Rois & Représentans, » n'auront-ils pas tous une passion commune ? ne » seront-ils pas tous également ambitieux ? Si l'am- » bition des Rois est plus soutenue, celle des Re- » présentans sera plus vive ; la sagesse exigeoit sans » doute que ces poids, à peu-près égaux, fussent » balancés l'un par l'autre, & qu'en accordant aux » Représentans de la Nation le droit de proposer » des Lois, on assurât au Monarque le privilege de » les refuser.

» Quand on verra des Louis XI occuper le Trô- » ne, & les de Thou, les Harlay, les Molé, les » Beauvilliers, les Montausier, les Fénélon, les » Montesquieu, &c., remplir vos Assemblées Na- » tionales, votre Constitution paroîtra fort sage : » mais quand un Roi aura l'ame d'Henri IV, & que

» vos Repréſenrans auront le génie des Ligueurs, » quels ſeront les effets de cette Conſtitution ?

» Pourquoi, d'ailleurs, voulez-vous être plus ſa- » vans & plus jaloux en fait de liberté, que le Peu- » ple Anglais ? Ce Peuple réfléchit-il moins que » vous ? N'a-t-il pas l'expérience qui vous manque ? » Aimez-vous mieux conſulter une vaine théorie, » qui peut vous tromper, que des faits dont le » ſuccès eſt prouvé ? Et faut-il que la vanité de » mieux faire vous aveugle ſur les moyens avérés » de faire le bien ? »

Toutes ces raiſons, Amis de la paix, ne ſont point ſans force ; mais pour raſſurer les eſprits, je vous propoſerai d'abord une réflexion bien ſimple.

Quand il s'eſt agi de ce fameux *veto* royal, rappelez-vous qu'il s'éleva deux partis qui faillirent à dégénérer en affreuſe diſcorde : les uns vouloient que ce droit fût abſolu & ſans limites, & les autres vouloient l'anéantir tout-à-fait : mais anéantir un tel droit étoit vraiment dangereux, & l'abandonner ſans limites l'étoit peut-être encore davantage : le limiter dans un juſte eſpace paroiſſoit le vœu de la ſageſſe ; & quand on parvient à mécontenter à la fois deux partis oppoſés, on peut ſe croire aſſez voiſin de la vérité.

Après cette réflexion, hommes ſages, vous vous garderez bien de l'imprudence de jugement tant reprochée à notre Nation ; vous ne préférerez point hautement notre Conſtitution nouvelle à toutes les autres Conſtitutions, à peu-près comme nous mettions notre cuiſine & nos modes au-deſſus de celles du reſte de l'univers ; vous vous contenterez de faire obſerver qu'en fait de gouvernement, comme de régime, les exemples ſont trompeurs, & que ce qui fait le ſalut de l'un, peut entraîner la ruine de l'autre. Vous ferez remarquer aux détracteurs, que dans le Gouvernement d'Angleterre, par exemple, les Grands ont un puiſſant

intérêt de s'unir au Peuple contre le Roi qui voudroit empêcher des Lois néceſſaires au maintien de la Conſtitution, parce que cette Conſtitution leur aſſure de très-grandes prérogatives. Mais dans la nôtre, au contraire, les Grands ſont tous intéreſſés à s'unir au Monarque pour ruiner la liberté & la Conſtitution qui les abaiſſe. Il eſt donc clair, direz-vous, que la Conſtitution Anglaiſe pouvoit, ſans péril, accorder à ſon Roi plus de force que la nôtre ne devoit lui laiſſer avec prudence.

Vous ferez ſentir encore que la Conſtitution propre à conſerver la liberté dans une île où tout eſt rempart pour la retenir, ne vaudroit rien dans un continent où tout ce qui l'environne offre des iſſues pour la perdre.

En Angleterre, ſi la Nation vouloit abſolument forcer ſon Roi dans le refus injuſte d'une Loi néceſſaire, elle pourroit refuſer à ſon tour les ſubſides, ſuſpendre l'action du Gouvernement, & dormir impunément quelque temps, comme l'Alcyon au milieu des flots de la mer.

Mais en France, la moindre ſuſpenſion des ſubſides, en allumant la fievre de la diſcorde au-dedans, frapperoit l'Etat de paralyſie au-dehors, & le livreroit ſans défenſe aux entrepriſes de tous ceux qui l'environnent.

Enfin, vous montrerez, Amis de la paix, la différence extrême entre une Conſtitution achevée, & celle qui n'eſt qu'ébauchée, &, pour ainſi dire, qu'eſſayée. Dans la violence des intérêts oppoſés, & l'ancienneté de nos préjugés vicieux, peut-être la ſeule perfection qu'on pouvoit donner à notre Conſtitution, étoit d'y fonder les moyens de corriger inſenſiblement ſes défauts mêmes : ſi l'on eût accordé ou refuſé tout-à-fait au Roi le droit d'empêcher les Lois, c'en étoit fait, la Conſtitution étoit fixée ſans retour, ou n'auroit pu changer qu'en

devenant pire ; dumoins tout changement utile auroit peut-être exigé des efforts dangereux.

Le Roi privé de tout *veto* ne pouvoit empêcher les Lois qu'on auroit vu favoriser toujours plus l'anarchie ou la démocratie ; & le Roi, armé d'un *veto* absolu, auroit maintenu dans la Constitution tous les défauts qui pouvoient favoriser le despotisme.

Amis de la paix, dites bien ceci à quelques détracteurs : n'est-il pas possible, après tout, que l'expérience développe les effets de notre Constitution d'une toute autre maniere que nous l'avons prévu ? Pouvons-nous assurer, par exemple, que le Peuple ne deviendra pas très-indifférent pour ses Assemblées politiques, & très-inattentif sur sa liberté ? Oserions-nous garantir que la corruption des hommes riches ne sera point envenimée par tous les caustiques de l'ambition, & qu'enfin un Monarque adroit & ferme, profitant de tous ces vices, ne puisse un jour menacer notre liberté, par les Lois de notre Constitution même ? Dans ces conjonctures que deviendrons-nous, si ce Roi étoit armé d'une faculté illimitée d'empêcher toutes les Lois que les bons Citoyens proposeroient pour arrêter leur ruine par des Lois meilleures ? Il me semble alors entendre ce Prince, disant au fond de son cœur, avec une joie cruelle :

« Nation imprudente, tu as fait dans l'enthou-
» siasme de la liberté, des lois qui te conduisent
» à ta ruine : tu le vois à présent, & tu trembles ;
» je le vois aussi, & je triomphe. Tu cherches ton
» salut dans des lois nouvelles, & tu me demandes
» d'assurer cet appui sur le bord du précipice où
» tu vas tomber. Non, je le refuse : j'en ai le droit ;
» tu l'as consacré toi-même ; tombe, & précipite-
» toi vers l'esclavage : ma prérogative est de t'y
» pousser, en conservant toutes les lois qui con-
» viennent à l'accroissement de ma puissance, &

» ne permettant jamais celles qui ne conviennent » qu'à ta liberté. »

XII.

Objections ſur la conduite de l'Aſſemblée Nationale.

Amis ſinceres de la paix, ſoyons de bonne foi, & n'imitons point ceux qui ſe trompent eux-mêmes, afin de mieux tromper les autres : dans la foule d'objections vagues, puériles, fauſſes, & même odieuſes, on vous en oppoſera de ſpécieuſes & de ſages : des hommes ſenſés vous diront : « falloit-il » donc ſe hâter de détruire l'ancien édifice juſques » dans ſes fondemens, lorſqu'on étoit encore in- » certain d'en pouvoir élever un tout nouveau ? » Dans une entrepriſe ſi difficile par elle-même, » étoit-il prudent d'appeler encore tant de difficul- » tés étrangeres ? Ne devoit-on pas prévoir que » l'Etat ſans Lois, ſans ſoutien, pouvoit périr & » ſe diſſoudre dans l'intervalle, entre les Lois an- » ciennes qui n'exiſtoient plus, & les Lois nouvel- » les qui n'exiſtoient pas encore ? Quels politiques » ont jamais imaginé de plonger d'abord une » Nation dans l'état d'anarchie & de guerre, pour » la ramener enſuite à un ordre civil plus parfait ? » Dans tout ce qui s'eſt fait, enfin, ne voit-on pas » toujours la paſſion, là où l'on ne devroit ren- » contrer que la ſageſſe ? »

Ces détracteurs vous citeront Monteſquieu, qui, dans les changemens politiques, défend toutes les *actions ſubites.*

Ils vous citeront Rouſſeau, qui, dans ſon Ouvrage ſur le Gouvernement de Pologne, dit : *je ſens la difficulté du projet d'affranchir vos Peuples ; ce que je crains n'eſt pas ſeulement l'intérêt mal entendu de l'amour-propre, & les préjugés des Maîtres ; cet obſtacle vaincu, je craindrois les*

vices & la lâcheté des ſerfs : la liberté eſt un aliment de bon ſuc, mais de forte digeſtion : il faut des eſtomacs bien ſains pour le ſupporter. Je ris de ces Peuples avilis qui, ſe laiſſant mener par de ligueurs, oſent parler de liberté ſans même en avoir l'idée, & le cœur plein de tous les vices des eſclaves, s'imaginent que pour être libres, il ſuffit d'être des mutins..... Affranchir les Peuples de Pologne eſt une grande & belle opération, mais hardie, périlleuſe, & qu'il ne faut pas tenter inconſidérément : parmi les précautions à prendre, il en eſt une indiſpenſable, & qui demande du temps ; c'eſt, avant toute choſe, de rendre dignes de la liberté, & capables de la ſupporter, les hommes qu'on veut affranchir (1).

Voyez, vous diront-ils, comment l'Abbé de Mabli s'explique dans ſon Ouvrage poſthume, *des droits & des devoirs du Citoyen* ; en parlant des Etats-Généraux que nous pouvions raſſembler pour nous rendre à la liberté, & qu'il ſe figuroit comme par un eſprit prophétique : *vous craignez*, dit-il dans ce ſingulier ouvrage, *que vos Etats-Généraux ne fuſſent trop mous, & moi je craindrois qu'ils ne fuſſent trop vifs ; j'ai peur que vous mettant une fois en train de réformer les abus, vous ne*

(1) A la lecture de ce paſſage, j'ai ſouvent entendu des hommes ſenſés s'écrier : *quelles ſages leçons ! quel homme que ce* Jean-Jacques ! Ces mêmes hommes ſoutenoient que le génie de la légiſlation étoit encore plus dans le cœur que dans la tête ; que pour trouver de bonnes lois, il falloit être capable de les obſerver ; & que pour ſe rendre utile aux hommes, il falloit d'abord les aimer. Voyez, diſoient-ils, parmi les Anciens, *Numa*, *Lycurgue*, *Solon* ; & parmi les Modernes, *l'Hoſpital*, *d'Agueſſeau*, *Monteſquieu*, *Jean-Jacques*. O vertu ! s'écrioient-ils encore, tu es bonne à tout ! on t'a vu quelquefois ſuppléer le génie ; mais dans les choſes utiles aux hommes, dans l'art ſublime de leur donner des lois, jamais, non, jamais le talent, le génie ne ſuppléeront la vertu.

vouluſſiez tout d'un coup devenir des gens parfaits. Il y a cependant une route dont vos Etats naiſſans ne pourroient s'écarter ſans un extrême péril : ils doivent ſe comporter avec une extréme circonſpection ; ils devroient faire ſemblant de ne pas voir tous les abus ; ils devroient les traiter avec la plus grande indulgence. . . . . Plus les vices ſont grands & répandus, moins il faudroit les attaquer de front..... point de zele indiſcret : la vanité & l'avarice ſont aujourd'hui les deux mobiles de toutes nos actions ; il faut donc prendre garde d'effaroucher ces deux paſſions : loin d'exiger que les grands renoncent à des prérogatives qui peuvent être à charge à la Nation, il faut, au contraire, faire eſpérer des diſtinctions plus flatteuſes, & une grandeur plus réelle : que chaque Citoyen ſur-tout ſoit sûr de ſa fortune, & qu'on n'alarme point, par une économie mal entendue, les Créanciers de l'Etat. Dans le temps qu'on n'a encore que des hommes communs, il ne faut pas être aſſez fou pour exiger de l'héroïſme ; nous avons eu des Rois deſpotiques : il eſt juſte de faire encore pénitence, pendant quelque temps, de cette folie. Les Etats, pleins d'égards pour les Seigneurs & la Nobleſſe, doivent donc ſe charger de toutes les dettes de la Couronne. « *Il faut guérir l'Etat, mais par un régime doux, & ne pas oublier que c'eſt un malade affoibli par de longues maladies ; que la convaleſcence doit être lente, & qu'en la hâtant par des remedes violens, on riſqueroit de la retarder.* »

Appliquez, ajouteront les cenſeurs, ces opinions de nos plus ſages politiques, à tout ce que l'Aſſemblée Nationale a fait, & jugez de ſa ſageſſe.

« C'étoit une maxime célebre & reconnue de » l'Europe entiere, que le maintien de la Monar» chie étoit inſéparable de celui de la Nobleſſe ; » & notre Aſſemblée veut conſerver la Monar-

» chie, en détruisant tout d'un coup la Noblesse; » car enfin, l'essence de cet ordre ne consistant » que dans la distinction, confondre la Noblesse » avec le Peuple, c'est la détruire.

» Notre Peuple étoit abaissé presque au dernier » degré de servitude; & sans aucun intervalle, » l'Assemblée Nationale le porte au premier degré » de puissance.

» La Religion ou le Sacerdoce s'étoient insensi- » blement liés à toutes les parties du Gouverne- » ment : le Clergé enlaçoit l'Etat, comme le lierre » enlace un ormeau : il lui nuisoit sans doute ; mais » enfin, falloit-il l'arracher avec violence, au lieu » de le détacher avec une sage lenteur ? Et ne » suffisoit-il pas d'abord d'anéantir l'ordre du » Clergé, en le confondant dans l'ordre de la » Noblesse ?

» Qui peut, en observant tout cela, se refuser » à cette idée, que l'Assemblée Nationale n'a été » que l'assemblée de deux factions, qui se détes- » toient & s'insultoient, l'une sous le nom *d'aris-* » *tocratie*, & l'autre sous celui de *démocratie* ? » Et quand des deux factions, l'une enfin écrase » l'autre, peut-on dire que c'est la sagesse ou bien » la force qui l'emporte ?

» Aussi, voyez l'ouvrage qu'ils ont fait, & di- » tes nous comment il est possible d'excuser l'ins- » titution d'une Chambre unique de Représentans; » institution inouie, sans exemples comme sans » motifs, & qu'on ne peut pas plus justifier dans » une grande Monarchie par l'autorité de l'expé- » rience, que par les spéculations de la théorie. » Quoi ! dans la Monarchie Française, confier » la puissance législative à un corps très-nom- » breux, formant une assemblée unique, sans » contre-poids qui l'arrête, & tendant toujours à » la démocratie ou à l'anarchie, par la force ac- » célérée de sa passion dominante ! en vérité, cette

» inſtitution téméraire, qui a tant étonné nos con-
» temporains, pourra bien faire gémir notre poſ-
» térité. »

Motifs de l'anéantiſſement de l'ordre de la Nobleſſe.

Amis de la paix, hommes équitables, ces objections ſont fortes, & vous en conviendrez : mais voici ce que vous prierez ces hommes ſenſés de conſidérer avec quelque attention.

Le mouvement de cette révolution a été extraordinaire, & trop rapide ſans doute; mais il faut convenir que cet excès, dans la force qui attaquoit, n'a été produit que par l'excès de la part de la force qui réſiſtoit.

Le plus paiſible ruiſſeau devient torrent quand une digue l'arrête ; il s'enfle, il s'éleve, accumule ſon poids, & rompant la digue, il entraîne tout devant lui.

Suivez bien l'hiſtoire de cette révolution, & vous verrez que le peuple ne s'eſt trop élevé peut-être, que par l'acharnement de la nobleſſe & du clergé à le retenir dans ſon abaiſſement; qu'il n'a tout exigé comme un droit, que parce qu'on ne vouloit rien accorder qu'à titre de grace; qu'on n'a détruit le gouvernement juſques dans ſes fondemens, qu'en voyant la nobleſſe & le clergé chercher dans les moindres ruines des matériaux pour refaire un édifice tout pareil ; qu'enfin ces deux ordres s'obſtinant à peſer ſur la nation, ils l'ont eux-mêmes réduite à les jeter par terre, comme un inſupportable fardeau.

Soyons de bonne foi, les événemens qui ont précédé l'Aſſemblée Nationale & ceux qui l'ont ouverte, ne montrent dans la nobleſſe & le clergé qu'une ſuite d'imprudences inexcuſables; & de la part des communes, les événemens qui ont ſuivi,

laiſſent voir des actes de colere, effets inévitables des outrages & de l'injuſtice.

Conçoit-on la faute de la nobleſſe qui va s'unir intimement à l'ordre du clergé, dont le ſacrifice dans les circonſtances préſentes étoit indipenſable ? Ne devoit-elle pas mettre ſa politique à capituler plus avantageuſement au milieu des ruines de cet ordre, dont elle ſe ſeroit fait un utile rempart ?

Quelle démence de la part de ces deux ordres, & quelle ignorance des temps & des lumieres, de vouloir ſe défendre dans ce ſiecle, en s'enveloppant de toutes les inſtitutions des ſiecles que nous mépriſons profondément !

Comment juſtifier leur opiniâtre réſiſtance à ſe réunir aux communes ? Les violences, les outrages, les haines terribles qui en ont été la ſuite, ne ſont-elles pas leur ouvrage ? Peut-on s'étonner après ces événemens, que les communes n'aient vu dans la nobleſſe & le clergé que des hommes dont la haine étoit d'autant plus dangereuſe pour l'avenir, qu'elle avoit été plus impuiſſante à préſent ? Dans ces circonſtances, former de ces hommes deux ordres, ou un ſeul ordre ſéparé, les déclarer partie intégrante de la légiſlation, laiſſer dans leurs mains un très-grand pouvoir, ce n'étoit pas ſe réconcilier avec des ennemis calmés, c'étoit les déchaîner après les avoir outragés, c'étoit leur aiguiſer des armes pour la vengeance.

Enfin, plus on réfléchit ſur ce qui s'eſt paſſé, plus on incline à croire que les communes emportées par les événemens & les paſſions, ſe ſont trouvées dans ces conjectures terribles où il eſt trop difficile & même dangereux de faire tout ce qui ſeroit mieux.

Même en convenant que la ſéparation des ordres eſt en général une bonne loi dans une Monarchie, on doutera beaucoup ſi cette loi étoit convenable dans ce moment à la nôtre, & ſi nous ne

devons pas revenir lentement à cette inſtitution, au travers du temps, & guidés par l'expérience, comme on revient des paſſions à la raiſon par une longue ſucceſſion de ſentimens plus modérés.

Mais ce que l'on conclura nettement, c'eſt qu'il n'appartient point à la Nobleſſe & au Clergé de ſe plaindre d'un anéantiſſement qu'ils ont eux-mêmes provoqué avec une imprudence incroyable : que diroit-on d'un Laboureur qui oſeroit murmurer de ne point recueillir de bon grain, après avoir ſemé de livrée ? Il eſt permis à quelques politiques de blâmer l'anéantiſſement de toute diſtinction dans une Monarchie ; mais telle a été la conduite de la Nobleſſe & du Clergé, qu'ils ſont comptables envers la Nation des maux mêmes qu'ils ont forcé les Communes à leur faire.

Amis de la paix, vous ramenerez bien des eſprits, vous terminerez bien des diſputes en faiſant enviſager ſur ce point de vue l'unité du corps de nos Repréſentans ; & ſans décider de ce qui eſt bon à la Monarchie en général, contentez-vous de montrer ce qui convenoit peut-être dans ces circonſtances à la nôtre.

Examen de l'inſtitution d'une Chambre unique de Repréſentans.

Cependant ne croyez pas que l'inſtitution d'une Chambre unique ſoit auſſi dangereuſe qu'on a voulu le dire ; la nature & le caractere, ſi l'on peut s'exprimer ainſi, d'une Aſſemblée légiſlative, dépendent principalement de la durée du pouvoir de ſes membres ; & peut-être qu'en bornant la durée de chaque légiſlature à deux années, on a plus fait pour tempérer l'ambition ſi redoutée d'un corps légiſlatif unique, que ſi l'on avoit inſtitué une ſeconde Chambre (1), en prolongeant le Pou-

(1) Pour contenir les paſſions qui doivent naître & fermenter dans le foyer d'un grand Corps tel qu'une Chambre voir

voir des Représentans jusqu'à six ou sept années, & bien loin de craindre l'ambition de la Chambre

---

unique, quelques personnes proposoient l'institution d'un Sénat dont les places seroient à vie.

Une telle institution, loin de remplir son objet, seroit évidemment dangereuse ; des Sénateurs à vie n'ayant plus rien à espérer ni à craindre de la Nation, se jetteroient infailliblement du côté du Monarque, qui pourroit se les attacher par des grands dons & par de plus grandes espérances.

Cette institution seroit donc une force enlevée à celle de la Nation, pour l'ajouter à la force du Monarque ; elle produiroit l'un de ces deux effets :

Ou le Sénat à vie attaqueroit, de concert avec le Monarque, la Chambre des Représentans par une corruption sourde, ou la Chambre des Représentans attaqueroit, par la force des lois, les Sénateurs corrompus.

Le premier cas seroit très-vraisemblable & très-dangereux ; le second ne le seroit pas moins : quand les différens pouvoirs politiques ne peuvent se balancer par leurs passions mêmes, & qu'ils sont obligés de recourir à l'autorité des lois, le combat est très-dangereux, & les lois mêmes ont déjà reçu une atteinte presqu'irréparable : quels moyens sûrs, prompts & doux, pourroit-on établir pour accuser, juger & punir les prévarications des Sénateurs à vie, surtout quand ces prévarications seroient devenues générales ?

On doit bien remarquer à ce sujet, qu'en formant une constitution, on doit toujours prévoir la corruption des hommes, & ne jamais compter sur les vertus, qui ne sont point un effet de l'intérêt même de leurs partisans.

D'autres politiques avoient placé le contre-poids d'une Chambre unique dans l'institution d'une seconde Chambre, sous la forme d'un Sénat, dont les places seroient à temps.

Un tel Corps ne formeroit jamais un contre-poids suffisant dans la constitution monarchique ; il seroit, par sa nature même, toujours confondu avec celui des Représentans ; ils ne formeroient ensemble qu'une chambre unique renforcée.

Si chaque Membre de ce Corps se considere & s'estime davantage, comme Sénateur, il sera animé de l'intérêt d'être nommé une seconde fois ; & de là suit la nécessité de ménager les Représentans de la Nation, où sont ses Electeurs.

Si chaque Sénateur se considere plutôt comme Membre

unique de nos Repréſentans, je craindrois bien davantage leur indifférence.

Ce n'eſt point ſur l'Aſſemblée Nationale que nous voyons aujourd'hui qu'il faut ſe former une idée de celles qui ſuivront; nous avons vu celle-ci agitée de paſſions violentes & de mouvemens extraordinaires, & je ne redoute pour les autres, que les petites paſſions & la langueur dans tous les mouvemens, d'où peut réſulter l'indifférence, le pire danger pour la liberté civile.

Je vais tâcher d'expliquer mes idées ſur ce ſujet.

Tout Citoyen, Membre d'un Corps particulier inſtitué dans la grande ſociété générale, peut être animé de trois intérêts fort diſtincts, l'intérêt de l'*homme*, l'intérêt de *corps*, & l'intérêt de l'*état*.

L'intérêt de l'*homme*, qui dépend de ſa conſtitution phyſique de ſes habitudes morales, ſe réduit, dans la ſociété civile, à chercher ſon bonheur, ſoit dans les richeſſes, ſoit dans le pouvoir, ſoit dans l'eſtime publique, ſoit dans l'exemption de toute paſſion, ou le repos.

L'intérêt de *corps* incite chacun de ceux qui en font partie à ſeconder les paſſions de l'*homme* par tous les moyens qu'on peut tirer de ſon Corps; auſſi quand ce Corps eſt très-puiſſant, & quand les Membres y ſont attachés pour toujours, ou pour longtemps, le parti qu'ils en peuvent tirer eſt ſi grand, que chacun confond alors l'intérêt de l'*homme* avec l'intérêt de Corps.

---

des Communes que comme Sénateur, il ſentira bien plus l'intérêt de favoriſer les entrepriſes d'un Corps dont lui & ſes enfans ſeront toujours, que de remplir les devoirs de Sénateur qui ne durent qu'un moment, & de ſoutenir la prérogative royale dont un autre jouit.

Enfin, pour ſe réſumer : l'inſtitution d'un Sénat à vie donneroit trop de force au pouvoir exécutif, & celle d'un Sénat à temps ne tempéreroit point aſſez la force du Corps légiſlatif. La premiere inſtitution ſeroit dangereuſe, & la ſeconde pour le moins inutile.

Enfin, l'intérêt de l'*état* ſe meſure dans tous les cœurs ſur les moyens que la Conſtitution de l'Etat préſente à chacun pour s'y rendre heureux: quand les intérêts de l'*état* coïncident, pour ainſi dire, avec les intérêts de l'*homme* & les intérêts du *corps*, & que tous les trois tombent ſur les mêmes points, il réſulte de cet accord la plus grande force morale qu'il ſoit poſſible de donner à des Citoyens.

Mais ce chef-d'œuvre de ſageſſe eſt bien rare; preſque toujours, au contraire, les intérêts de l'*homme* & les intérêts de *corps* contrarient les intérêts de l'*état*; & ce qui arrive de plus heureux dans nos Gouvernemens, eſt d'inſtituer les corps & l'état, de maniere que n'étant pas oppoſés par leur nature même, ils puiſſent dumoins accorder ſouvent leurs intérêts, & ne ſe combattre jamais à outrance: c'eſt à peu-près cet état moyen qu'on peut obſerver dans nos meilleurs Gouvernemens connus. L'harmonie complete des intérêts de l'*homme*, du *corps* dont il eſt membre, & de l'*état* dont il eſt citoyen, ne peut s'obſerver encore nulle part.

Il ſeroit très-facile de faire l'application de ces idées à nos Parlemens de France, dans leſquels des Magiſtratures inamovibles & héréditaires, exerçant de très-grands pouvoirs, avoient entierement confondu les intérêts de chaque homme avec ceux de ſon corps, en les oppoſant en même-temps aux vrais intérêts de l'Etat.

On pourroit auſſi conſidérer le Parlement d'Angleterre, compoſé d'une Chambre où les pouvoirs ſont inamovibles, & d'une autre où ils durent ſept ans, & peuvent ſe renouveler encore; on verroit que l'intérêt de ces deux Corps, par l'importance & la durée de leurs pouvoirs, abſorberoient tous les intérêts particuliers de leurs Membres, & combattroient ſans ceſſe les intérêts de l'Etat, ſi l'on

n'avoit eu l'art de les inſtituer de maniere à ſe combattre l'un l'autre, & à ſoutenir l'Etat par ce combat même.

Mais ce n'eſt pas de cela qu'il s'agit ici, & je ne cherche qu'à déterminer le genre & le degré de paſſion qui animera nos Aſſemblées Nationales; & d'abord on ne ſauroit nier que l'intérêt propre du Corps légiſlatif ne doive être très-foible dans le cœur de chaque membre. Se voyant dans ce Corps pour deux années ſeulement, & dans l'Etat pour toujours, nul ne pourra balancer entre l'intérêt de l'un & celui de l'autre.

Qu'importe, en effet, de travailler péniblement à l'accroiſſement du pouvoir d'un Corps où peut-être on ne rentrera plus? Quel eſt l'intérêt de ſe donner des maîtres qui peuvent, toute votre vie, vous opprimer comme ſujets, dans la foible eſpérance de partager, encore quelques momens, ce pouvoir avec eux comme Député? Non, ce calcul n'eſt pas dans le cœur humain, & l'expérience a toujours prouvé que l'extrême brieveté d'un pouvoir auquel tous peuvent prétendre, tarit dans ſa ſource l'ambition de chacun. Les paſſions qu'on traite d'inſenſées, ne laiſſent pas d'avoir un calcul très-juſte & une ſorte de ſageſſe; elle conſiſte à tâcher de meſurer à peu-près les travaux ſur les jouiſſances; & quand la diſproportion eſt trop grande, comptez que les ſentimens reprennent leur niveau, & le cœur reſte calme.

Après avoir vu que l'intérêt de *Corps* ſera très-foible dans chaque membre dans l'Aſſemblée Nationale, voyons quelle ſera l'influence de l'intérêt de l'*homme*.

On conviendra que ſi, par notre Conſtitution nouvelle, le Roi ne peut point armer l'intérêt de l'*homme* contre l'intérêt du corps légiſlatif, ce corps à ſon tour, n'ayant ni argent à donner, ni places

à promettre, ne peut espérer aucun secours de la passion dominante de chaque homme.

Et quant à la passion la plus énergique, le désir de l'estime & l'amour de la gloire, il n'appartient ni au Monarque ni à l'Assemblée Nationale de la satisfaire; elle n'attend rien que des faveurs de l'opinion publique, & remarquez encore que ce désir de gloire s'affoiblira, à mesure que les objets traités dans l'Assemblée Nationale deviendront moins importans & plus minutieux.

L'intérêt particulier de chaque membre ne s'unira donc point, ou ne s'unira que foiblement à l'intérêt de *Corps*, déjà foible en lui-même : mais que devons-nous attendre de l'intérêt de l'*Etat*, & quelle sera son énergie ? Je l'ignore encore; & jusqu'à l'établissement des lois de l'éducation, des fêtes nationales, & sur-tout des lois rémunératoires, on ne peut, je crois, rien prononcer sur le degré d'intérêt que chaque Français concevra pour la Patrie.

A ne considérer que la Constitution politique même, son plus grand défaut peut-être, est d'affoiblir trop l'intérêt d'état & l'énergie des passions utiles, par l'anéantissement total des distinctions, & par l'extrême abréviation de la durée de tous les pouvoirs.

Je suppose en effet, d'après toutes les apparences, que la France soit réglée à l'avenir sur le plan de la paix, autant qu'elle l'étoit autrefois sur celui de la guerre & des tracasseries étrangeres; je suppose encore que nos lois fiscales, civiles, criminelles & militaires sont achevées; il s'en faudra bien alors que nos Assemblées Nationales présentent ces grands intérêts qui nous transportent aujourd'hui; il faut même espérer qu'elles seront bornées aux détails économiques de l'administration d'une grande famille, & malheur à nous s'il en arrivoit autrement !

Mais quand nous ſerons parvenus à ce point où nous devons tendre rapidement, & que notre ſituation enfin ſera fixée, je demande quelle ſera la paſſion énergique & générale que les Français pourront tirer du ſein de leur Conſtitution même.

Il ne faut point juger du Peuple par ce moment de mutinerie, d'audace & d'ivreſſe de l'égalité : quand le calme ſera rétabli, vous verrez les Citoyens pauvres, les Citoyens riches, & même les Citoyens nobles reprendre inſenſiblement dans l'Etat le degré que leur aſſigne l'opinion fortifiée de l'habitude, à peu-près comme des liqueurs d'une peſanteur inégale, ſe mêlent dans une forte agitation, mais ſe ſéparent dans le repos, & ſe replacent ſelon leur peſanteur ſpécifique : alors ce Peuple dont on craint tant aujourd'hui les excès, contractera inſenſiblement la plus profonde indifférence pour ſes Aſſemblées biennales, où il ne verra qu'une diſtraction incommode, bien plutôt que l'exercice d'une grande puiſſance : trouvant dans les Lois des barrieres contre la licence, ſans puiſer dans la Conſtitution des ſentimens vifs pour la liberté, ce Peuple ne tirera que de lui-même ſes paſſions bonnes ou mauvaiſes, utiles ou dangereuſes.

Quant aux Citoyens d'une claſſe plus relevée, quelle ſera leur paſſion ? Sera-ce l'ambition de ſervir l'Etat dans l'Aſſemblée Nationale ? Penſe-t-on que l'ame même la plus active ſoit fort tourmentée du deſſein d'abandonner ſa Province, ſes amis, ſes parens, ſa famille, & de ſe tranſporter dans une terre qui lui eſt étrangere, pour y traiter le plus ſouvent des détails purement économiques de l'intérieur du royaume, avec une aſſiduité fatiguante, & l'eſpoir tout au plus d'une eſtime partagée avec pluſieurs autres ; eſtime même à peine acquiſe, qu'elle ſera effacée par le paſſage de la foule des nouveaux Repréſentans, qui ſe plairont à chaſſer

devant eux, comme de la poussière, la mémoire & les services de leurs devanciers ?

Trouvera-t-on dans les simples Municipalités & les petites Assemblées Provinciales, un ressort plus puissant ? Je ne le crois pas. Des pouvoirs si bornés par leur durée & par leurs objets, pourront-ils former un principe de passion énergique & publique ? Et n'est-il pas à craindre que dans cette indifférence, les ames actives & fortes se repliant sur elles-mêmes, & dédaignant de s'appliquer au Gouvernement, ne l'abandonnent à ces petits intrigans subalternes, à ces frippons de toutes les classes, qui ne savent qu'acheter les autres, ou se vendre eux-mêmes (1).

---

(1) L'Assemblée Nationale a redouté l'esprit des Provinces, & c'est pour l'anéantir, qu'elle a voulu morceler le Royaume, & donner de nouveaux centres à toutes les opinions, & de nouvelles directions à toutes les habitudes. Cette entreprise hardie dans tous les temps, peut, selon quelques bons citoyens, devenir funeste dans celui-ci. C'étoit le moment, disent-ils, de planter à la hâte un clou dans cette roue emportée par un mouvement trop rapide, & ce n'étoit pas celui de l'augmenter beaucoup plus.

Ils ajoutent : si l'esprit des Provinces sembloit si dangereux, pouvoit-on espérer qu'elles se soumettroient à une division qui anéantit cet esprit ? Et si l'on a compté sur leur soumission, l'esprit de Province étoit-il donc si dangereux ?

Ces hommes prétendent qu'au lieu de briser en morceaux ce ressort ancien, formé par l'attachement des Français à leur Province, il falloit au contraire se faire un art de le fortifier en le dirigeant vers un centre commun, le bien de la France entiere. Il falloit, disent-ils, former un patriotisme général de tous ces patriotismes particuliers ; alors on n'inventoit presque rien : mœurs, usages, habitudes, préjugés, tout étoit conservé, & l'édifice des Municipalités, cet édifice si désiré, & le dernier asile de la Nation égarée, se seroit élevé sans peine, comme sans délai, sur des fondemens respectés & chéris. La main du dernier ouvrier, disent toujours ces mêmes hommes, suffit pour démolir, mais le seul génie de l'architecte fait édifier. Et quelle situation affreuse de voir nos Députés établir des

En un mot, qu'on l'examine bien, l'objet propre de notre Conſtitution nouvelle paroiſſant être la tranquillité qui naît de l'égalité, il s'agit de ſavoir ſi dans une Monarchie & chez un grand Peuple d'un caractere actif, inquiet & léger, cette Conſtitution ſera aſſez forte pour changer ſon caractere, ou ſi ſon caractere ne ſera pas aſſez fort pour faire changer la Conſtitution.

Il s'agit de ſavoir ſi la Conſtitution, en le conduiſant à l'indifférence, n'offrira pas des moyens au Monarque pour le ramener au deſpotiſme, ou ſi ſon caractere, en le précipitant vers des nouveautés, ne ruinera pas la liberté même.

Je ne puis m'empêcher de faire, en paſſant, une réflexion ſur ce ſujet : j'ai toujours entendu avec étonnement reprocher à la Conſtitution Angloiſe, comme des défauts, ce qui me ſembloit des moyens de ſalut & des principes de force.

Je partois de ce point de morale pratique, qu'il ne faut point conduire l'homme au bien-être par le repos, mais à l'eſpérance du repos, par le mouvement continu d'une paſſion utile; en appliquant enſuite, comme on le doit, ce principe aux grandes ſociétés civiles, je voyois dans la Conſtitution Angloiſe l'énergie des paſſions excitées, tantôt par l'ambition d'obtenir dans la Chambre des Communes un pouvoir d'une aſſez longue durée, tantôt par l'amour de la Patrie & de la liberté, que les craintes d'une corruption toujours exagérée, alarment vivement, tantôt enfin par l'eſpérance d'une Pairie inamovible & héréditaire.

Je voyois encore tous les Corps qui compoſent

---

diſputes interminables, aſſis ſur des débris qui nous écraſent !

Je ne ſais ſi ces hommes ont raiſon, mais leurs plaintes & leurs craintes ſont bien excuſables.

ce Gouvernement, dans un choc ſouvent violent ; mais de ce choc même réſultoit un état de compreſſion mutuelle, qui augmentoit le reſſort de chacun ; enfin, je voyois toutes ces paſſions ſe changer fréquemment en patriotiſme ſublime par les rivalités entre l'Angleterre & la France ; en un mot, ce Corps me ſembloit auſſi animé que vigoureux, ſes combats même prouvoient ſa force, & tout, juſqu'aux vices de quelques particuliers, ſembloit être combiné pour le maintien de la liberté publique.

Je dirai encore quelques mots ſur ce ſujet.

Il n'y a guere que trois manieres de conſerver un Gouvernement libre, ou par la vertu des Citoyens, ou par l'oppoſition & le combat des paſſions dangereuſes, ou par l'oppoſition de la vertu de quelques-uns avec les paſſions nuiſibles de tous les autres.

De ces trois modes d'inſtitutions politiques, le premier eſt entierement chimérique, puiſqu'il conſiſte à faire d'honnêtes gens de tous les Citoyens : ce n'eſt pas dans le temps où nous ſommes qu'il faut y penſer.

Le ſecond mode d'inſtitution ne ſuppoſe que des hommes vicieux, qui ſe combattent les uns les autres. Il eſt plus applicable à la foibleſſe humaine, & ſur-tout à l'état du genre humain dans l'Europe moderne.

Enfin, la troiſieme méthode conſiſte à former de la vertu une paſſion dans le cœur d'un grand nombre de Citoyens & à maintenir ſans ceſſe le Gouvernement, en oppoſant cette paſſion utile aux efforts des paſſions dangereuſes. Ce mode d'inſtitution eſt le chef-d'œuvre de la politique, & la ſeule perfection où nous puiſſions prétendre.

Juſqu'à préſent il n'y a rien dans nos lois nouvelles qui rempliſſe la ſeconde inſtitution, & la troiſieme encore moins ; on n'y voit rien qui faſſe ba-

lancer entre elles les passions dangereuses, ni rien qui puisse faire de la vertu une grande passion publique. Notre immense vaisseau est à peu-près achevé; mais où sont les vents qui peuvent le pousser à son terme ?

J'ose le dire, les passions & l'ame capables d'animer le corps de ce grand empire, d'une vie uniforme & soutenue, on peut encore, au défaut des lois politiques, les trouver dans les lois de l'éducation, dans les institutions sur les mœurs, dans les fêtes publiques, & sur-tout dans l'art de distribuer des récompenses. Rassurons-nous donc, & croyons que nos Assemblées Nationales sauront bien retrouver ces grands principes où ils sont, pour les appliquer à notre constitution, où ils ne sont pas. Voici seulement tout ce que j'en veux conclure; c'est que les alarmes qu'on a voulu nous donner sur l'ambition & l'effervescence passionnée de nos Assemblées Nationales réduites à une chambre unique, sont si fausses, que les craintes opposées me paroissent beaucoup plus fondées; & que si notre constitution est menacée, c'est par le défaut des grandes passions, & non par leur excès.

XIII.

De l'esprit de suite dans les Assemblées Nationales.

Une erreur sensible, à mon avis, au sujet de l'institution d'une chambre unique des Représentans, est de lui supposer un grand esprit de suite & d'union, d'une législature à l'autre. On a voulu croire que de deux en deux années, cette chambre communiqueroit à ses successeurs, comme un héritage respecté, ses projets à suivre, ses décrets à soutenir; & ceci a été l'un des plus puissans argumens contre le *veto suspensif*; quelle sera, disoit-on, la valeur de ce *veto* contre trois Assemblées, dont les deux dernieres ajouteront l'esprit d'obstina-

tion, qui fait ſoutenir une mauvaiſe loi, à l'eſprit d'imprudence ou d'ambition qui la fit propoſer par la premiere ?

Mais il me ſemble qu'à bien conſulter le cœur humain, il doit arriver préciſément le contraire. Des Sénateurs permanens, inamovibles & héréditaires, contractent un eſprit de corps & de ſuite, qui fait le caractere propre de leur ambition ; mais quand le corps ſeul eſt permanent, & que l'amovibilité eſt dans tous les Membres, l'eſprit de corps n'eſt qu'une ombre qui n'a pas même le temps de ſe former dans la courte durée de chaque Aſſemblée ; ces Chambres qui compoſeront les diverſes légiſlatures, n'auront rien de commun que le nom ; la vanité de mieux faire deviendra une ſorte de jalouſie, qui les fera pencher à penſer & faire autrement, bien plutôt qu'à imiter ; loin de s'approprier les projets d'ambition, ou de lois de leurs prédéceſſeurs, leur gloire ſera de les effacer par d'autres projets & d'autres lois ; & dans le combat qui s'établiroit par un *veto* entre le Roi & l'Aſſemblée Nationale, je ſuis convaincu que les Aſſemblées ſuivantes ſeront en général plus favorables au *veto* du Prince, qu'au projet de loi d'une aſſemblée rivale. Ainſi, dans l'inſtitution d'une chambre unique, où quelques politiques n'ont craint que l'excès de ſa force avec des Rois foibles, j'oſe penſer que l'excès de ſa foibleſſe avec un Prince habile, ſeroit cent fois plus dangereux.

XIV.

Du Tribunal pour juger les accuſations capitales.

On vous objectera ſouvent, contre l'inſtitution d'une chambre unique, l'impoſſibilité de trouver un tribunal équitable pour juger les accuſations capitales. Si l'on prend ce tribunal, vous dira-t-on,

dans l'Assemblée Nationale, l'accusateur alors devient juge. Le formera-t-on hors du sein de l'Assemblée ? Quelque part qu'on le prenne, l'accusateur paroîtra si puissant, & le tribunal si dépendant, qu'il ne sera plus possible de conserver l'opinion de l'équité dans les jugemens.

Dans toutes ces objections, ces politiques semblent se créer des monstres pour avoir le plaisir d'en paroître dévorés : on ne doit point considérer l'accusation d'une Assemblée Nationale, comme celle d'un particulier ; quand un homme se rend accusateur, il est un ; il n'a qu'une ame, qu'un esprit ; c'est l'intérêt de la vengeance ou du dédommagement ; mais quand une grande Assemblée est accusatrice, à moins que le délit ne soit aussi criant qu'évident, l'accusation n'est jamais que le résultat de la pluralité, & d'une pluralité toujours plus foible à mesure que le délit est moins grave ou plus douteux : combien de membres, après avoir rejeté tout haut cette accusation dans leur opinion, & par leur suffrage, continueront à la désapprouver au fond de leurs cœurs ? Assurément on ne peut pas dire que ces hommes fassent partie dans l'accusation intentée au nom de l'Assemblée Nationale, & ils peuvent être juges sans inconvéniens.

D'ailleurs, l'intérêt véritable d'une Assemblée Nationale est de trouver celui qu'elle accuse innocent, au lieu que l'intérêt du particulier accusateur, est presque toujours de le trouver coupable.

D'après ces idées est-il bien donc difficile de former dans le sein de l'Assemblée Nationale, un Tribunal équitable aux yeux même de l'accusé, en admettant simplement, & dans une très-grande étendue, la liberté des récusations ?

XV.

Du pouvoir de corriger la Conſtitution.

Amis de la paix, quand on vous parlera de notre nouvelle Conſtitution, bornez-vous aux grandes difficultés, & mépriſez les petites; avec les hommes qui ne ſavent faire que de petites difficultés, les grandes réponſes ne ſont jamais entendues.

Mais enfin, pour vous mettre à votre aiſe avec tous les eſprits, accordez ſans peine qu'il ſe peut, après tout, que nos nouvelles lois politiques aient pluſieurs vices connus, & encore plus d'inconnus: mais, leur direz-vous, un caractere qui peut effacer tous les défauts de cette conſtitution, c'eſt la liberté qu'elle nous ménage de les corriger tous.

Remarquez-le bien: la premiere choſe que font tous les légiſlateurs, eſt d'enlever au Peuple la diſpoſition de l'avenir, ſous le prérexte de lui aſſurer le préſent; dans la crainte qu'il ne change le bien en mal, on lui ôte la puiſſance de changer le mal en bien, & c'eſt une grande injuſtice comme une grande faute.

L'injuſtice eſt très-grande, puiſqu'enfin une Nation eſt la ſeule ſouveraine d'elle-même; c'eſt de plus une grande faute, puiſque les abus étant toujours au profit du petit nombre, ils ne peuvent jamais être véritablement corrigés que par le plus grand.

Auſſi, ce que les hommes ſages doivent d'abord conſidérer dans une conſtitution politique, n'eſt pas tant la maniere dont elle regle à préſent l'ordre public, que les reſſources qu'elle ſe ménage pour en réparer le déſordre à venir. La plus grande ſageſſe d'une légiſlation eſt moins peut-être d'établir le bien, que de préparer d'avance les remedes pour les maux qui naîtront du bien même.

Il me ſemble que notre conſtitution offre cet avantage, & nous en jouirons peut-être plus qu'aucun Peuple libre du continent de l'Europe. Les Anglais même, faute d'avoir bien placé les idées de la Souveraineté, ont ſoumis la Nation à leur Parlement, qu'ils regardent comme le vrai *ſouverain*; & conſiant le pouvoir de corriger au même Corps qui a l'intérêt d'abuſer, il arrive que la Nation qui ſe plaint, regne quelques jours, & que cinq ou ſix cents Citoyens dont elle ſe plaint, regnent ſept ans & même toujours.

Notre Conſtitution, en proclamant cette vérité fondamentale de la ſouveraineté de la Nation, en abrégeant enſuite la durée du pouvoir des Repréſentans, a rapproché tous les pouvoirs de leur véritable ſource, & dumoins celui de corriger les abus; reviendra ſans ceſſe dans les mains du Peuple qui les ſouffre.

XVI.

Amis de la paix, quand vous aurez montré à tous ces eſprits inquiets ou prévenus, qu'il eſt bien téméraire de condamner une conſtitution politique avant ſon épreuve; qu'en jugeant même des effets de notre Conſtitution nouvelle, autant que la ſimple ſpéculation peut le permettre, elle n'aura point les inconvéniens qu'on annonce; qu'enfin, en ſuppoſant tous les défauts, on doit ſe raſſurer par l'heureux pouvoir qu'elle a ménagé à la Nation de les corriger tous; vous pourrez, après ces réflexions, eſſayer ſur les eſprits le moyen le plus efficace, celui de l'intérêt propre.

Tâchez de ramener doucement les détracteurs, de quelque Ordre qu'ils ſoient, à comparer ce qu'ils étoient à ce qu'ils pourront être, & je doute qu'avec un peu d'attention ils ne finiſſent par calmer leur ame trop aigrie.

Je ne ſuis point aſſez inſenſé pour prétendre que vous conſolerez de leurs pertes les Courtiſans & les grands Seigneurs, ou nos Evêques & nos Abbés Commendataires, nos Fermiers, nos Receveurs généraux, nos Intendans, nos Magiſtrats; quels dédommagemens faire enviſager à ces gens-là? Comme ils n'étoient tout qu'autant que la Nation n'étoit rien, il eſt clair qu'ils ne ſeront rien quand la Nation ſera quelque choſe : dans toute révolution excitée par les excès du deſpotiſme & de ſon affreux cortege, il eſt indiſpenſable que la joie publique faſſe verſer des larmes à ceux qui rioient auparavant des pleurs de tout le monde.

Amis de la paix, laiſſez donc les hommes de cette eſpece, & n'entreprenez jamais de les appaiſer, ni par les idées de juſtice, ni par l'image de la liberté : le malheur de ceux qui ont exercé le pouvoir arbitraire, eſt d'être avili au point de ſupporter plus péniblement l'égalité que la ſervitude; ils aimeront mieux obéir toujours aux fantaiſies de quelques-uns, que de ne pouvoir jamais faire obéir les autres aux leurs.

Tout ce que vous pouvez faire, hommes ſages & indulgens, & ce que vous ferez ſans doute, c'eſt de ménager & de plaindre ces hommes que leur naiſſance, leur éducation, leurs habitudes, leurs préjugés rendent aujourd'hui ſi malheureux : mais après eux, il eſt peu de Citoyens à qui vous ne puiſſiez montrer les plus conſolantes reſſources dans l'ordre qui va naître.

De l'intérêt de la Nobleſſe.

Je me figure, par exemple, que vous êtes au milieu des Nobles de votre Province; & vous leur dites : qu'étiez-vous donc ſous ce Gouvernement

que vous pleurez? Les premiers jouets de quelques grandes familles qui vous comptoient pour rien ; & toute votre gloire conſiſtoit à peine à reſtituer loin de la Cour à quelques inférieurs, les mépris dont elle vous avoit accablés : obligés de ramper, l'argent à la main, devant des Valets & des Courtiſanes, quels honneurs, quelle fortune attendiez-vous de ce Gouvernement ſi regreté ? Vos préjugés vous bornoient à la profeſſion militaire, & vous maudiſſiez tous la profeſſion militaire : du ſein de Verſailles, la Cour vous envoyoit des enfans deſpotes, qui, ſous le nom de Colonels, venoient tyranniſer tous les hommes, & même les vieillards de la Nobleſſe militaire : cet abſurde renverſement de l'ordre, en faiſant rire l'Europe, vous arrachoit de pleurs de honte & d'indignation ; votre honneur ſe flétriſſoit, votre raiſon étoit dégradée, & vous rougiſſiez de votre aviliſſement.

Quelles plaintes ne formiez-vous pas contre les Miniſtres ? Quel mépris n'aviez-vous pas pour vos Généraux ? Que de cris s'élevoient contre votre diſcipline militaire, puérile, ſouvent aviliſſante, toujours verſatile, & ſous le prétexte de la plus ſervile obéiſſance, étouffant la fierté du courage & la délicateſſe de l'honneur ?

Telle étoit pourtant votre profeſſion unique : que regretez-vous donc ? Seroit-ce le pouvoir de tourmenter ceux que vous appeliez vos vaſſaux ? Regretez-vous la liberté de dévaſter leurs propriétés, pour le plaiſir d'aſſaſſiner quelques animaux ? Eſt-ce l'idée d'égalité d'une poignée d'inférieurs qui vous déſole ? Mais pourquoi l'idée de l'abaiſſement de tant de ſupérieurs inſolens ne vous conſole-t-elle pas ? Quoi donc ! aimez-vous mieux recevoir des affronts, que d'être privés du pouvoir d'en faire ? Et trouvez-vous la tyrannie ſi douce, que vous deviez l'acheter par votre eſclavage ? Et comment pouvez-vous parler ſincerement de votre conſidération paſſée,

sée, sous ce Gouvernement, où, la richesse dominant tout, la Noblesse ne pouvoit s'enrichir qu'en s'aviliſſant à ſes yeux même ? Ne voyez-vous pas qu'un peu de vanité peut-être vous trompe en ce moment, & qu'en contemplant les décombres de quelques grandes familles de la Cour, vous croyez y découvrir les vôtres ? Ah ! voyez plutôt dans ces décombres, des matériaux pour votre élévation future. Que vous connoiſſez peu les hommes, puiſque ce mot *d'égalité* vous fait peur ! quand même ils ſeroient aſſez éclairés pour la reconnoître, ils ne ſeront jamais aſſez ſages pour l'établir ; & quelque baſe qu'ils lui donnent dans leur théorie, comptez que leurs actions ſauront bien la rendre chimérique. Il ſe paſſera des ſiecles entiers, ſoyez-en bien sûrs, avant que le caractere de la *Nobleſſe* ſoit effacé de l'opinion publique : & retenez bien ceci, nobles du Royaume, ſi vous & vos enfans prenez ſoin d'ajouter à cet éclat factice de la Nobleſſe, le prix réel de quelques talens, de quelques vertus, et ſur-tout de l'affabilité, non, jamais il n'exiſtera d'égalité entre le Peuple & vous. Compterez-vous pour un malheur la néceſſité impoſée à vos enfans de valoir quelque choſe, pour être quelque choſe, d'orner leur nobleſſe par le mérite ? Etiez-vous donc heureux par leurs vices, & craignez-vous de l'être moins par leurs vertus ? Leur preſcrire la loi d'être utiles, n'eſt-ce pas leur commander le bonheur de leur famille & le vôtre ?

Intérêt du Clergé.

Amis de la paix, vous aurez beaucoup plus de peine à calmer l'ame des Miniſtres de la religion, irrités de toutes ces atteintes qu'ils appellent des attentats ; ce voile qu'on diſoit ſacré, & qui, durant tant de ſiecles, a couvert tant de paſſions & d'intérêts humains, eſt tout-à-fait déchiré ; ménagez ceux qu'il couvroit, & ne paroiſſez porter ſur tous

ces objets que de regards circonſpects & douteux ; demandez doucement à ces hommes qui ſe plaignent d'avoir été dépouillés, laquelle de ces deux queſtions devoit être examinée la premiere : l'une, ſi la Nation dépouille à préſent le Clergé ; l'autre, ſi le Clergé n'a pas autrefois dépouillé la Nation(1) ?

Vous pouvez encore leur dire : les conſeils de votre Religion ne preſcrivoient-ils pas l'abandon de ces biens dont vous réclamez la propriété, & pouviez-vous invoquer les lois qui protegent les richeſſes, ſans démentir l'Evangile qui les proſcrit ? Vous vous avez mis dans une ſituation telle, qu'il falloit refuſer de vous écouter, ou ceſſer de vous croire : & concevez que ſi le Décret dont vous vous plaignez eſt une injuſtice aux yeux des lois civiles, vos murmures contre ce jugement ſeroient un vrai ſcandale aux yeux de notre Religion.

Vous aſſurez que la Religion Catholique eſt perdue : comment cela ſe peut-il quand la Religion Chrétienne eſt affermie ! La baſe de cette Religion divine, n'eſt-elle pas l'amour de Dieu & des hommes ? Et n'eſt-ce pas l'affermir que d'en éloigner l'intolérance & la ſuperſtition qui nous avoit fait haïr les hommes, pour ne plus aimer Dieu?

Vous dites que les Miniſtres de la religion doivent être puiſſans & conſidérés pour le bien de l'Etat même, & vous avez raiſon ; mais ils doivent être puiſſans par leurs exemples, & conſidérés par leurs vertus : ces deux ſources véritables de reſpect & de puiſſance, étoient taries ; maintenant il ne tient qu'à vous de les faire couler.

Vous vous plaignez de n'être plus comptés pour rien dans le Gouvernement ; mais quoi ! ne vous laiſſe-t-il pas la direction du reſſort dont vous dites

(1) *Le Clergé*, dit Monteſquieu, *recevoit tant, qu'il faut que dans les trois races on lui ait donné pluſieurs fois tous les biens du Royaume* ; auſſi le Clergé a-t-il toujours éprouvé le ſort des cauſes violentes ; l'excès dans les dons a conſtamment produit l'excès dans les reſtitutions.

vous-mêmes que l'énergie eſt ſupérieure à celle de tous les autres ? Le Gouvernement nomme des Magiſtrats pour infliger des peines temporelles, mais c'eſt à vous qu'il laiſſe le ſoin terrible & délicat de répandre dans les ames les eſpérances & les craintes qui rempliſſent un avenir infini : la Nation s'eſt chargée de faire des lois pour ſuppléer la morale humaine, & c'eſt à vous qu'elle a confié le dépôt de la morale divine, où ſe trouve le complément & même le ſupplément de toutes les lois des hommes.

Ceſſez donc vos plaintes, ſi vous voulez qu'on ne croie pas que la vertu vous eſt trop difficile, & que vous êtes forcés d'y renoncer ; car enfin, ſi vous êtes vertueux, vous deviendrez les premiers hommes de l'Etat ; on a ſeulement déplacé pour vous le pouvoir & l'eſtime ; & ce que vous pouviez atteindre auparavant par l'intrigue & le ſcandale, vous l'obtiendrez à l'avenir par les vertus & la ſimplicité : à ce compte, les honnêtes gens gagnent ce que les méchans perdent : c'eſt à vous maintenant de juger ſi vous devez vous plaindre de vos pertes.

Intérêt de tous les Citoyens.

Hommes ſages, dans le ſein même du Tiers-Etat vous trouverez des Citoyens inquiets, que vous ferez rougir de leur ingratitude. Se peut-il, vous écrierez-vous, que vous ayez ſitôt oublié ce que vous étiez, & ce que vous avez ſouffert ? Liſez donc cette Déclaration des Droits, cette Charte de la nature, & ſans vouloir cenſurer ſes défauts en critique épineux, ſentez plutôt ces vérités en bons Citoyens & en hommes ſimples. Liſez-là donc, & niez après, ſi vous l'oſez, que cet acte régénérateur, d'eſclave mutilé que vous étiez, ne faſſe maintenant de vous un homme tout entier ?

Votre penſée n'appartiendra plus aux yeux d'un

Cenſeur, ni aux oreilles d'un délateur; elle ne ſera qu'à vous-même & aux lois.

Votre conſcience ſera dans votre cœur & non dans la cervelle d'un fanatique : votre fortune ſera le prix de votre travail, & le gage aſſuré pour vos beſoins; elle ne ſera plus le prix de l'oiſiveté d'un autre, & la proie de ſes fantaiſies.

Votre liberté, dont les derniers Valets & les plus viles Maîtreſſes de tout homme puiſſant ſe jouoient, quand ils n'en trafiquoient pas; votre liberté ſera ſacrée pour le Monarque même : on a mis les Lois à la porte de toutes les priſons.

Et ces Lois que vous receviez autrefois comme les Juifs recevoient les Lois de la Divinité, du haut d'une montagne & parmi les éclairs & le tonnerre; ces Lois devenues vraiment humaines, ſeront votre ouvrage même; vous nommerez ceux qui vous les feront : que dis-je? vous les ferez vous-même, quand vos Concitoyens vous en jugeront dignes.

Comme vous ferez vos Lois, vous choiſirez vos Magiſtrats : on ne verra plus l'infame trafic du droit de vous juger; vos fortunes & vos vies ne ſeront plus évaluées à prix d'argent, & vendues par un contrat public à des hommes à peine puberes, & qui n'étoient ſouvent connus que par l'abus de leur fortune propre & de leur vie même.

Il y aura un honneur pour vous, & votre eſtime ſera comptée pour quelque choſe; ſans anéantir la Nobleſſe qui ſe croit diſtinguée par la ſeule naiſſance, vous en reconnoîtrez une autre qui ſe diſtinguera par la ſeule utilité publique, ou plutôt la Nobleſſe ſera ramenée à ſa véritable origine; & ce torrent qui avoit cauſé tant de dégâts dans ſon cours, la digue des lois ſaura le rendre utile en le faiſant refluer vers ſa ſource. Pouviez-vous eſpérer tant de biens? & ſi quelque choſe eſt plus étonnant que leur conquête, c'eſt aſſurément la folie qui vous fait diſputer ſur votre conquête même, & l'imprudence

qui vous expoſe à perdre le repos de votre vie entiere par l'inquiétude d'un moment.

Enfin, Amis de la paix, quand vous aurez épuiſé tous les moyens, il vous reſte à frapper un plus grand coup ſur tous les eſprits : c'eſt la menace & la terreur d'une guerre civile : il ne s'agira plus alors d'écouter avec patience, & de répondre avec calme, il faudra vous livrer à toute l'énergie de votre ame, peindre en traits de feu les malheurs qui grondent sur nos têtes ; porter l'épouvante dans tous les cœurs, & les ramener à la paix par l'effroi de la plus exécrable diſcorde.

Hommes sages, devenez Minerve, ſaiſiſſez ſon égide, & préſentez à ces furieux l'image de la guerre civile comme la tête de Méduſe pour les rendre immobiles ; il me ſemble que je leur dirois : malheureux inſenſés, vous reſſemblez à des paſſagers qui s'entre-déchirent ſur un vaiſſeau pour quelques voies d'eau que les uns veulent boucher à leur maniere, & les autres à la leur : dans un inſtant, paſſagers & vaiſſeau, tout va s'engloutir dans un gouffre ; car enfin, grands Seigneurs, Miniſtres ſupérieurs de la Religion, & vous, factieux, conjurés même, s'il eſt vrai qu'il y en ait, qui que vous ſoyez, enfin, nous ne voulons point examiner votre but, ne parlons que de vos moyens ; quels ſont-ils pour nous amener à vos vues ? La force ouverte ? non, vous ne le pouvez pas, toutes les forces ſont maintenant en action pour la liberté. Eſt-ce donc la ruſe & la fineſſe ? Mais quelle eſt cette ruſe ? celle de différer la Conſtitution, d'entaſſer délais ſur délais, de remuer, d'agiter le peuple en tout ſens, de le pouſſer juſqu'à déſeſpérer de tout bien, & de le dégoûter enfin de la liberté par la licence. Eh bien, nous vous accordons tout ; les événemens ſuccéderont ſelon vos deſſeins ; le Peuple se joindra à la populace ; il s'armera, il deviendra furieux & ſe jettera ſans diſtinction, comme une bête féroce,

ſur ceux même qu'il regardoit comme ſes freres ; il attaquera toutes les perſonnes, dévaſtera toutes les poſſeſſions. Eſt-ce là ce que vous voulez ? Mais vous, nobles de toutes les claſſes ; vous, Prêtres de tous les ordres ; vous-mêmes, hommes factieux, que deviendrez-vous dans cet affreux tumulte ? Ce que vous deviendrez ? en pouvez-vous douter ? & votre imagination ne vous l'a t-elle pas mille fois préſenté avec terreur ?

A l'inſtant où l'anarchie rompant les foibles digues de l'opinion qui l'arrêtent encore, ſe déborderoit en guerre civile, à l'inſtant où l'Aſſemblée Nationale ſeroit diſſoute & voudroit ſe diſperſer ; à cet inſtant affreux, les premieres victimes ſeroient tous les Citoyens accuſés ou ſuſpects, nobles ou prêtres, factieux ou conjurés ; les premiers coups de poignards ſeroient pour leur ſein, les premiers flambeaux pour leurs maiſons ; toutes les barrieres fermées de diſtances en diſtances, d'une extrêmité de Royaume à l'autre, ne laiſſeroient plus échapper ni l'innocent ni le coupable ; & je défie qu'un ſeul Député, quel qu'il fût, pût éviter la mort qu'il recevroit en tournant de loin les yeux vers ſes foyers : cette exécrable ſcene montreroit à l'Univers épouvanté tous les crimes de la richeſſe & de la puiſſance, punis par toutes les fureurs de l'indigence & de la barbarie. O Français, Français ! Nobles ou Roturiers, Miniſtres de la Religion ou Laïcs, grands ou petits, jetez les yeux ſur cet affreux tableau ; fixez-les, ſi vous pouvez, & dans cette foule qui s'enfuit, qui ſe cherche, qui s'attaque, qui ſe défend, démêlez ; qui ? Vos amis, vos parens, vos femmes, vos enfans, vous-mêmes, percés de coups, mêlant votre ſang à celui de vos concitoyens, & votre cadavre à leurs cadavres. O concitoyens & amis (ne vous révoltez pas contre des noms ſi doux !) dites-nous plutôt comment, à ces déchirantes idées, à ces funebres

images, nos Députés de tous les Ordres à l'Assemblée Nationale, ne s'unissent pas, ne se précipitent pas dans l'unanime vœu d'une Constitution dont la seule attente est mille fois plus dangereuse que tous ses défauts ? Ceux même qui détestent cet ouvrage, comment ne travaillent-ils pas à le consommer d'une commune ardeur ? Ah ! qu'ils jurent tant qu'ils voudront sa perte au fond de leur cœur, mais que, pour prévenir la leur même, ils se hâtent de le faire exister.

Et nous qui sommes loin de l'Assemblée Nationale, nous qui recevons des Lois sans les donner, nous, Concitoyens de tous les partis, comment la haine, l'orgueil, la vile cupidité & toutes les passions honteuses nous aveuglent elles au point de ne nous laisser appercevoir, dans la chute épouvantable de l'Etat, que la ruine des autres, & jamais la nôtre ? Comment ne voyons nous pas que la guerre civile, arrivant sur les pas de l'anarchie, marcheroit pêle-mêle sur tous nos ossemens, à la lueur de l'incendie de toutes les maisons ? Qui de nous pourroit se dire : *ma famille & moi nous serons exceptés* ? Hélas ! les scélérats & les brigands seroient les seuls qui pourroient se flatter de survivre & de surmonter les monceaux de ruines où les honnêtes gens périroient écrasés.

Comment, à l'aspect de cette anarchie menaçante, les Provinces ne se liguent-elles pas avec les Provinces, les Villes avec les Villes, les familles avec les familles, pour assurer, par la plus libre circulation, par des dons même, la subsistance d'une populace qui s'endort au moins quand elle est rassasiée ?

Comment ne nous accordons-nous pas à calmer avec les plus flatteuses promesses, avec les exhortations les plus sages, ces ames grossieres, irritées par l'excès de tous les besoins, ces ames où toute étincelle peut allumer un incendie, où le soupçon

ſe tourne en délire, & le moindre mouvement en convulſions & en fureurs ?

Bons Citoyens, ſans doute on vous a dit qu'il y avoit des hommes aſſez inſenſés, aſſez barbares pour ſe faire de la diſette, ou plutôt de l'opinion de la diſette, le plus meurtrier, le plus affreux des inſtrumens ; on vous a dit qu'ils vouloient conduire le peuple à la guerre civile par une famine imaginaire, & de la guerre civile à une oppreſſion réelle.

Hommes ſages, vous ne croirez jamais de telles horreurs ſans des preuves proportionnées à la grandeur du délit : on peut croire aux cruautés réfléchies de Scylla, à la férocité ambitieuſe de Marius, aux crimes de la politique ſanguinaire de Richelieu, aux noirs artifices de Cromwel : on peut croire à tous les monſtres nés de l'ambition raiſonnée du cœur humain ; mais doit-on admettre ces monſtres nés de l'abſurdité & de la folie ? Eſt-ce au milieu des choſes impoſſibles que les ambitieux vont chercher leurs crimes & leur fortune ? Et quand on ſuppoſe la conception d'un vaſte projet, ne faut-il pas au moins ſuppoſer auſſi le ſens commun à celui qui le forme ? Nous pouvons tous atteſter la malignité du cœur humain qui accuſe ſans preuve ; mais devons-nous affirmer des forfaits ſi inſenſés, qu'ils ne pouvoient devenir dangereux que par la difficulté même de les croire ? Mais ſi ces crimes étoient vrais ; ſi ces monſtres exiſtoient... bons Citoyens, je ne vous parle point de la derniere peine qu'ils méritent ; je ne la connois pas ; mais voici la premiere : c'eſt de faire avorter par notre ſageſſe & notre conſtance, toutes ces folies barbares. Hercule, enfant, étouffa des ſerpens qui s'étoient gliſſés dans ſon berceau : voilà l'image de la France, étouffant, écraſant les ſerpens de la diſcorde, qui ſe ſont gliſſés dans le berceau de la liberté.

FIN.